



Le Référentiel DD&RS 2026



Impulser la transformation de l'ESR grâce à une communauté engagée et ouvrir de nouvelles voies pour une société écologique et solidaire.



Pour un Enseignement Supérieur
et une Recherche responsables

Référentiel DD&RS 2026 de mai 2026

Réf 2026-05

Le CIRSES

Le **Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur** est une association métier qui a été créée en 2013 par des responsables DD&RS issus d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il regroupe aujourd'hui près de **190 établissements** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) créant ainsi un réseau national qui maille la quasi-totalité du territoire français.

L'association est notamment opérateur du Label DD&RS et gère le Référentiel national qui est adossé à ce dispositif.

Les cinq missions du CIRSES :

- **Mettre en lien** ses membres pour partager les idées, les outils et les expériences,
- **Former les acteurs** de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) aux méthodes et outils nécessaires,
- **Créer de nouveaux outils** pratiques et réaliser des études utiles pour toute la communauté de l'ESR,
- **Faire connaître et faire évoluer** le Référentiel DD&RS pour l'ensemble de l'ESR,
- **Gérer le Label DD&RS** : le promouvoir, organiser les audits et en assurer le suivi.

Sommaire

Partie 01

Introduction au référentiel	7
Le référentiel en quelques chiffres	10
Description générique des niveaux d'évaluation des variables	11

Partie 02

Axe 1 Stratégie et gouvernance	13
Axe 2 Enseignement et formation	23
Axe 3 Recherche et innovation	31
Axe 4 Gestion environnementale	41
Axe 5 Politique sociale	53

Partie 03

Le label à échelons	65
Prérequis de labellisation	68

Partie 04

Glossaire	71
Remerciements	78
Mentions légales	79



Partie 1

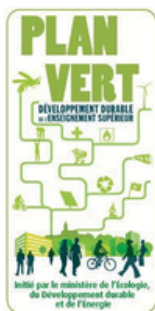
**Introduction
au référentiel**

01

Le Référentiel DD&RS

2009

La loi Grenelle 1 impose aux universités et grandes écoles de **s'engager** concrètement pour le **développement durable**.



2012

La CGE et FU adaptent la première version du référentiel pour les établissements d'enseignement supérieur. Cette version s'appelle le **“Plan vert”**.

2016

Le “Plan vert” devient le **«Référentiel DD&RS»**. Il est simplifié pour devenir plus court et plus facile à utiliser.



2026

Le système de labellisation a été repensé, ce qui a entraîné une mise à jour du Référentiel DD&RS.



2021

L'axe **“Recherche et Innovation”** a été profondément retravaillé, ce qui entraîne une nouvelle révision du Référentiel DD&RS.

Le Référentiel Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS) est un outil d'auto-évaluation national destiné aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il les aide à intégrer de manière structurée et mesurable les enjeux sociaux et écologiques dans :

- leur fonctionnement quotidien,
- leurs formations,
- leurs activités de recherche et d'innovation,
- et leur impact territorial et sociétal.

Il constitue aujourd'hui l'outil central pour le suivi de la mise en œuvre de la transition écologique et sociétale dans l'ESR et permet d'avoir une grille de lecture partagée pour intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale dans l'ensemble de leurs missions.

Le référentiel a fait l'objet de six mises à jour depuis sa création afin :

- d'aligner le référentiel avec les différentes lois et stratégies nationales,
- de prendre en compte les évolutions des enjeux sociétaux,
- d'améliorer la lisibilité et l'opérationnalité des variables,
- et d'intégrer les retours d'expérience des établissements.

Un outil d'auto-évaluation

Le référentiel sert de support méthodologique afin :

- d'analyser le niveau de maturité de l'établissement,
- d'identifier ses points forts et les pistes d'améliorations,
- et de structurer une démarche d'amélioration continue.

Le support de la labellisation DD&RS

Le référentiel constitue la base du Label DD&RS.

Ce dernier permet :

- d'évaluer les actions menées de manière objective,
- de mettre en lumière l'engagement des établissements,
- d'inscrire les démarches DD&RS dans la durée.

Un outil pédagogique

Un cadre pour apprendre à structurer une démarche DD&RS

Le référentiel propose une logique en 5 axes (gouvernance, formation, recherche, environnement, politique sociale) qui permet aux équipes de :

- comprendre concrètement ce que recouvre le DD&RS dans un établissement,
- passer d'une vision théorique à une mise en pratique structurée,
- s'inscrire dans une logique d'amélioration continue.

Un support pour former et acculturer les acteurs

Le référentiel peut être utilisé directement dans des dispositifs pédagogiques :

- formation des personnels (référénts DD, enseignants, directions),
- sensibilisation des étudiants,
- intégration dans des modules ou projets pédagogiques.

Il devient alors un outil d'acculturation, qui permet de :

- partager un langage commun,
- comprendre les enjeux,
- situer son établissement et ses pratiques.

Le Référentiel en quelques chiffres

05

Axes

5 axes qui permettent de couvrir et d'explorer l'ensemble du développement durable et de la responsabilité sociale dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Variables stratégiques et opérationnelles

Le référentiel contient 72 variables (stratégiques et opérationnelles) que les établissements peuvent utiliser pour s'auto-évaluer.

72

17

Variables stratégiques

Les variables stratégiques servent à évaluer l'orientation générale de l'établissement en s'appuyant sur différentes thématiques organisées par axes.

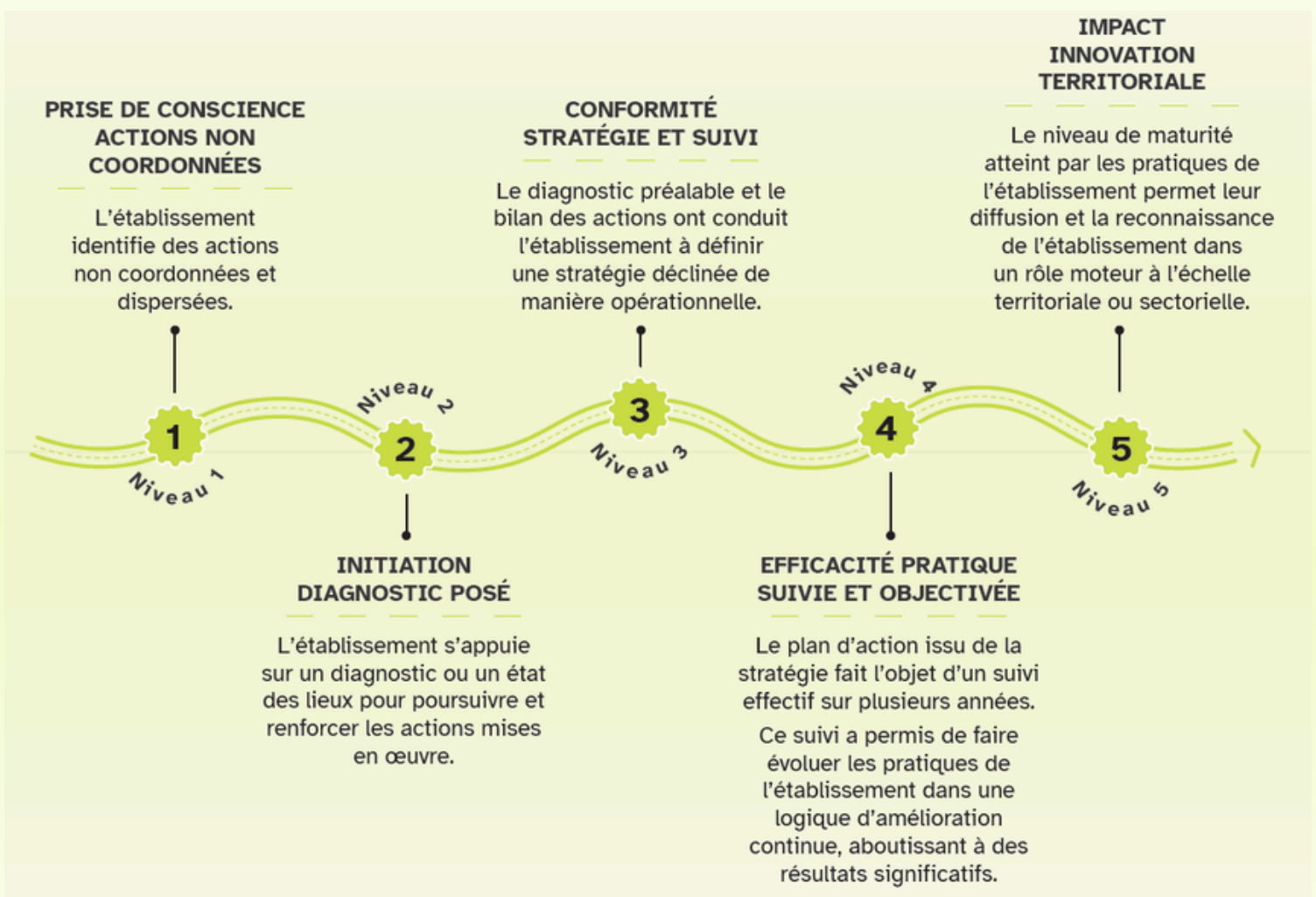
Variables opérationnelles

Les variables opérationnelles correspondent à la mise en pratique des variables stratégiques.

55

Description générique des niveaux d'évaluation des variables

Les cinq niveaux traduisent une montée en **maturité progressive**, allant de **la prise de conscience à l'impact**, chaque niveau ne pouvant être validé que si les niveaux précédents le sont.



Partie 2

**Le référentiel
DD&RS**

02

Axe 1

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

La gouvernance constitue le socle de toute démarche de développement durable et de responsabilité sociétale. Elle traduit l'engagement stratégique de l'établissement, sa capacité à structurer son action, à mobiliser ses parties prenantes et à piloter une dynamique d'amélioration continue. Cet axe interroge ainsi la manière dont le DD&RS est intégré dans les orientations, les processus de décision et les pratiques de pilotage.



VARIABLES

Variable stratégique 1.1

Adopter une stratégie formalisée de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS)

vo 1.1.1

Décliner les orientations DD&RS à l'ensemble des directions et services de l'établissement

vo 1.1.2

Affecter les moyens à la conduite de la stratégie DD&RS

vo 1.1.3

Évaluer l'efficacité de la démarche DD&RS

vo 1.1.4

Développer les compétences des personnels pour la mise en œuvre de la stratégie DD&RS

Variable stratégique 1.2

Mobiliser des stratégies sur les enjeux à forts impacts DD&RS pour l'établissement

vo 1.2.1

Agir pour un numérique responsable

vo 1.2.2

Mettre en place une politique d'achats responsables

vo 1.2.3

Déployer une communication responsable

vo 1.2.4

S'engager dans un usage responsable de l'IA

Variable stratégique 1.3

Mobiliser pour engager des dynamiques de coopération en interne et externe

vo 1.3.1

Mobiliser et susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes

vo 1.3.2

Agir et coopérer avec des réseaux d'acteurs locaux et/ou nationaux

vo 1.3.3

Agir et coopérer avec des réseaux d'acteurs internationaux

Niveaux des variables

VS 1.1

Variable stratégique 1.1

Adopter une stratégie formalisée de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques initiatives en lien avec le DD&RS existent mais sans structuration à l'échelle de l'établissement	La stratégie globale d'établissement intègre un volet DD&RS	La stratégie DD&RS est formalisée et validée par les instances décisionnaires de l'établissement.	La stratégie DD&RS est déployée et pilotée*. Elle est évaluée régulièrement et des actions d'amélioration sont mises en place	La stratégie DD&RS est construite avec les acteurs socio-économiques du territoire*. Elle s'appuie sur des études prospectives et elle est reconnue comme étant innovante.

Variable opérationnelle 1.1.1

Décliner les orientations DD&RS à l'ensemble des directions et services de l'établissement

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions DD&RS* ponctuelles sont mises en œuvre selon les opportunités ou les aspirations d'individus ou de collectifs d'individus.	Un état des lieux est établi pour identifier le réseau d'acteurs et les actions en cours. Les démarches volontaires des directions et des services sont encouragées et soutenues.	La stratégie DD&RS est formalisée et partagée avec les directions et les services. Un plan d'actions ou des modalités opérationnelles sont mises en œuvre par les directions et les services. Les champs de compétences et interactions sont clairement identifiés.	La stratégie DD&RS est pilotée et évaluée régulièrement. Elle est pleinement intégrée par les directions et les services et les moyens sont alignés.	Les directions ou services interagissent avec leur réseaux d'acteurs sur les enjeux DD&RS, à l'échelle nationale et du territoire. Les stratégies et orientations sont partagées ou co-construites. L'établissement contribue aux politiques territoriales en lien avec les enjeux du DD&RS.

Niveaux des variables

VS 1.1

Variable opérationnelle 1.1.2

Affecter les moyens à la conduite de la stratégie DD&RS

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Un responsable et/ou un référent DD&RS est identifié.	Un état des lieux des acteurs et des moyens est établi. Le responsable DD&RS est formé au pilotage, intégré dans les réseaux professionnels spécifiques et impliqué dans une équipe DD&RS structurée.	Le poste du responsable DD&RS est pérenne. Une équipe DD&RS structurée existe et des moyens de conduite des projets sont alloués. Des moyens adaptés sont mis à disposition. Le portage politique est effectif avec la nomination de VP ou DGSA.	Les moyens alloués sont évalués et ajustés régulièrement au regard des besoins. Les objectifs fixés sont suivis et mis au regard des moyens alloués. Un budget détaillé est réalisé avec les services impliqués dans la démarche.	Des partenariats financiers, techniques et humains sont développés avec des acteurs externes (collectivités, entreprises, associations, réseaux académiques...) afin de renforcer la capacité d'action de l'établissement. L'établissement diffuse ses pratiques de mobilisation et d'allocation de moyens auprès d'autres parties prenantes de l'ESR et de son territoire.

Variable opérationnelle 1.1.3

Évaluer l'efficacité de la démarche DD&RS

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Une première auto-évaluation DD&RS est réalisée. Des évaluations sectorielles existent.	Un premier état des lieux est réalisé afin d'identifier les outils, indicateurs et méthodes déjà existants dans l'établissement (tableaux de bord internes...), ainsi que les besoins pour évaluer la démarche DD&RS.	Un dispositif d'évaluation est défini et opérationnalisé : indicateurs, jalons, outils de collecte et méthodologies sont déployés de manière cohérente pour suivre les résultats de la stratégie DD&RS et des plans d'actions.	La démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue*. Le dispositif d'évaluation est appliqué régulièrement. Les résultats sont analysés, partagés avec les parties prenantes, et utilisés pour définir des actions d'amélioration. Un audit externe est réalisé (Label DD&RS).	Les résultats de l'évaluation alimentent la prise de décision stratégique de l'établissement et contribuent l'évolution des différents schémas directeurs et plans d'actions. L'établissement s'appuie sur ces évaluations pour expérimenter de nouvelles pratiques. La démarche DD&RS de l'établissement contribue à l'évolution des stratégies territoriales.

Niveaux des variables

VS 1.1

Variable opérationnelle 1.1.4

Développer les compétences des personnels pour la mise en œuvre de la stratégie DD&RS

Niveau 1

Quelques initiatives existent sans structuration à l'échelle de l'établissement. Des actions de sensibilisation existent.

Niveau 2

Quelques formations aux enjeux DD&RS sont identifiées et accompagnent l'évolution des métiers de l'ESR.

Niveau 3

Des formations spécifiques aux enjeux DD&RS existent et sont intégrées au plan de formation des personnels.

Niveau 4

Le plan de formations DD&RS est évalué et adapté en fonction de la participation et des attentes des personnels. Un dispositif de valorisation des compétences existe (Ex : open-badges, mention dans l'entretien professionnel/ annuel, primes...).

Niveau 5

Une évaluation des connaissances et compétences est réalisée. Les compétences des personnels sont reconnues comme expertise au niveau du territoire.

Niveaux des variables

VS 1.2

Variable stratégique 1.2

Mobiliser des stratégies sur les enjeux à forts impacts DD&RS pour l'établissement

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
L'établissement a identifié certaines thématiques liées au DD&RS (numérique, achats, communication...), mais les actions engagées restent isolées et sans lien explicite avec une vision d'ensemble.	L'établissement a engagé une réflexion transversale sur ses pratiques thématiques. Un état des lieux a été mené pour identifier les enjeux, les écarts et les leviers d'action.	L'établissement a formalisé une articulation claire entre sa stratégie DD&RS et les déclinaisons thématiques transversales retenues. Elles sont priorisées, dotées d'objectifs et intégrées dans les processus de pilotage.	Les stratégies thématiques sont pilotées dans une logique d'amélioration continue. Le suivi régulier permet d'ajuster les actions, d'assurer leur cohérence transversale et d'en mesurer l'efficacité globale.	L'établissement agit comme référent ou partenaire moteur dans la structuration de politiques thématiques à l'échelle territoriale ou sectorielle, en cohérence avec sa stratégie DD&RS. Il partage ses méthodologies ou outils dans une logique de mutualisation et d'impact collectif.

Variable opérationnelle 1.2.1

Agir pour un numérique responsable

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions DD&RS* ponctuelles sont mises en œuvre sur le numérique responsable, selon les opportunités ou les aspirations d'individus ou de collectifs d'individus.	Un état des lieux est établi pour identifier les actions en cours relatives au numérique responsable sur l'ensemble des activités de l'établissement. L'établissement a identifié les principaux impacts environnementaux, sociaux et éthiques liés au numérique. Les démarches volontaires pour un numérique responsable sont encouragées et soutenues.	La stratégie de numérique responsable* est formalisée, accompagnée d'un plan d'actions. Celle-ci promeut des bonnes pratiques et définit des règles d'usage. Des moyens sont alloués, les principaux acteurs et étudiants sont formés.	La stratégie de numérique responsable est pilotée*, évaluée et réajustée régulièrement. A partir des résultats obtenus, les impacts sont évalués et des actions d'amélioration sont mises en œuvre.	Des pratiques innovantes et exemplaires existent et sont reconnues comme telles par les pairs. L'établissement est influent et reconnu sur son territoire. Il est intégré à des démarches nationales, voire internationales.

Niveaux des variables

VS 1.2

Variable opérationnelle 1.2.2 Mettre en place une politique d'achats responsables

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques marchés et procédures d'achats intègrent des critères environnementaux ou sociaux dans leurs cahiers des charges.	Un état des lieux des achats responsables* est établi. Les directions et les services sont sensibilisés. Des démarches volontaires sont encouragées et soutenues.	La politique d'achats responsables est formalisée, diffusée et appliquée par les parties prenantes internes*. Les principaux acteurs sont formés.	La politique d'achats responsables est pilotée, évaluée et réajustée régulièrement. A partir des résultats obtenus, des actions d'amélioration sont mises en œuvre.	Des pratiques d'intégration de critères DD&RS dans les marchés et procédures d'achats sont systématiques et reconnues comme innovantes. La politique d'achat est co-construite avec les parties prenantes du territoire. Son impact environnemental et socio-économique sur le territoire est mesurable.

Variable opérationnelle 1.2.3 Déployer une communication responsable

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions de communication responsable* sont mises en place.	Un état des lieux des pratiques et/ou des actions de communication responsable est réalisé. L'établissement a identifié les principaux impacts environnementaux, sociaux et éthiques liés à la communication.	La stratégie de communication responsable est formalisée en cohérence avec les autres stratégies de l'établissement (numérique, vie étudiante...), Elle est diffusée et appliquée par les parties prenantes internes*. Les principaux acteurs qui élaborent la stratégie de communication responsable sont formés.	La stratégie de communication responsable est pilotée, évaluée et réajustée régulièrement au regard des impacts qu'elle peut avoir.	Les pratiques et actions menées en matière de communication responsable sont reconnues comme innovantes et les impacts sont observables. L'établissement coopère avec ses partenaires sur le territoire et contribue à partager ces pratiques.

Niveaux des variables

VS 1.2

Variable opérationnelle 1.2.4 S'engager dans un usage responsable de l'IA

Niveau 1

Quelques réflexions sont menées au sujet de l'usage de l'IA et de ses impacts.

Niveau 2

L'établissement identifie ses propres usages au niveau enseignement, recherche et administratif. L'établissement a identifié les principaux impacts de l'IA et de son utilisation. L'établissement sensibilise aux impacts sociaux, environnementaux et éthiques de l'IA.

Niveau 3

L'établissement a défini un cadre relatif à l'IA et son utilisation pour le volet enseignement, recherche et administratif en tenant compte des impacts sociaux, environnementaux et éthiques. Ce cadre est validé par les instances de l'établissement. Les utilisateurs et les étudiants sont formés à l'IA et son utilisation responsable.

Niveau 4

Le cadre relatif à l'Intelligence Artificielle Responsable (IAR) et son utilisation est évalué et partagé au sein de la communauté. Une stratégie IAR est élaborée au regard des retours d'expériences et de l'évaluation des impacts.

Niveau 5

L'établissement évalue et réajuste sa stratégie au regard de son retour d'expérience sur l'IAR. Il coopère au sein de la communauté et se positionne comme un établissement responsable au regard de l'IA.

Niveaux des variables

VS 1.3

Variable stratégique 1.3

Mobiliser pour engager des dynamiques de coopération en interne et externe

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
L'établissement s'implique dans quelques projets collectifs ou mène des collaborations de manière isolée.	Une cartographie des parties prenantes internes et externes est réalisée, permettant d'identifier les acteurs clés, les pratiques existantes et les besoins de coopération.	Un plan d'actions structure les collaborations ou coopérations, en précisant les objectifs, les rôles et les moyens alloués, tant à l'échelle interne qu'avec les partenaires externes.	Des indicateurs permettent de mesurer la qualité et l'impact des coopérations, et des actions d'amélioration sont engagées pour renforcer l'efficacité des dynamiques.	Des dynamiques partenariales structurantes, innovantes et reconnues dépassent le cadre de l'établissement et engagent divers acteurs. Elles renforcent des réseaux territoriaux, nationaux ou internationaux et contribuent à des projets de coopération.

Variable opérationnelle 1.3.1

Mobiliser et susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions ponctuelles de sensibilisation ou de mobilisation interne sont menées sans coordination ni suivi.	Une cartographie des parties prenantes internes (directions, personnels, enseignants, chercheurs, étudiants, associations, syndicats...) est réalisée, dans laquelle leurs rôles, attentes et leviers d'action sont identifiés.	Des dispositifs de mobilisation des parties prenantes internes sont mis en place en cohérence avec les objectifs de la stratégie DD&RS de l'établissement.	L'adhésion des PPI à la stratégie DDRS de l'établissement est observable. Les PPI s'impliquent directement dans les actions de la stratégie DDRS. Les résultats sont suivis et utilisés pour améliorer les dispositifs de mobilisation.	L'établissement présente des innovations en termes de mobilisation interne. Ses pratiques et méthodes de mobilisation sont reconnues et disséminées au sein de réseaux territoriaux ou sectoriels. L'établissement accompagne des parties prenantes externes dans la mise en place de dynamiques similaires.

Niveaux des variables

VS 1.3

Variable opérationnelle 1.3.2

Agir et coopérer avec des réseaux d'acteurs locaux et/ou nationaux

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques acteurs locaux et/ou nationaux sont identifiés au regard des enjeux DD&RS.	Les principaux acteurs socio économiques* locaux et nationaux sont identifiés. Quelques partenariats existent de manière non formalisée. L'établissement identifie les coopérations potentielles au regard des enjeux DD&RS.	L'établissement est impliqué dans les principaux réseaux socio économiques locaux et nationaux. Les partenariats font l'objet de conventions ou d'accords formalisés autour d'objectifs communs, en particulier sur des enjeux DD&RS.	Les partenariats sont actifs et les accords donnent lieu à des actions dont l'impact est observable au niveau local et national. Les conventions sont suivies, les objectifs sont évalués.	Les politiques et stratégies DD&RS des acteurs socio-économiques du territoire sont identifiées et connues de l'établissement. La stratégie DD&RS de l'établissement s'intègre aux stratégies territoriales et est cohérente avec celles-ci. La stratégie DD&RS de l'établissement est co-construite avec les acteurs socio-économiques du/ des territoires.

Variable opérationnelle 1.3.3

Agir et coopérer avec des réseaux d'acteurs internationaux

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques acteurs internationaux sont identifiés au regard des enjeux DD&RS.	Les acteurs socio-économiques internationaux sont identifiés. Quelques partenariats existent de manière non formalisée. L'établissement identifie les coopérations potentielles à l'international au regard des enjeux DD&RS.	L'établissement est impliqué dans des réseaux socio-économiques internationaux. Les partenariats à l'international font l'objet de conventions ou d'accords formalisés autour d'objectifs communs, en particulier sur des enjeux DD&RS.	Les partenariats sont actifs et les accords donnent lieu à des actions dont l'impact est observable au niveau international. Les conventions sont suivies, les objectifs sont évalués.	L'établissement appartient à des réseaux internationaux qui intègrent les enjeux DD&RS. Il exerce sa sphère d'influence sur ces réseaux. Il est en capacité d'influencer les politiques internationales DD&RS liées à l'enseignement supérieur. Les relations internationales de l'établissement intègrent systématiquement les enjeux DD&RS.

Axe 2

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

L'intégration des enjeux de développement durable dans la formation est au cœur de la mission des établissements d'enseignement supérieur. Cet axe vise à évaluer la manière dont les formations permettent aux apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour comprendre, analyser et agir face aux transitions. Il porte également sur l'accompagnement des équipes pédagogiques et sur les dynamiques favorisant l'innovation et l'interdisciplinarité.



VARIABLES

Variable stratégique 2.1

Intégrer les enjeux DD&RS dans les programmes* et enseignements*

vo 2.1.1

Adapter les enseignements des formations* initiales

vo 2.1.2

Adapter les enseignements des formations continues

Variable stratégique 2.2

Assurer le développement des compétences DD&RS des apprenants

vo 2.2.1

Développer les compétences DD&RS dans les mises en situations associées aux formations

vo 2.2.2

Accompagner et reconnaître l'engagement étudiant

Variable stratégique 2.3

Favoriser et accompagner le développement des compétences DD&RS de la communauté enseignante

vo 2.3.1

Inciter et soutenir les enseignants pour favoriser l'intégration du DD&RS et l'interdisciplinarité* dans les enseignements

vo 2.3.2

Former les futurs et nouveaux enseignants-chercheurs aux enjeux et compétences DD&RS

vo 2.3.3

Développer et diffuser des ressources pédagogiques DD&RS en favorisant leur partage et leur rayonnement

Niveaux des variables

VS 2.1

Variable stratégique 2.1

Intégrer les enjeux DD&RS dans les programmes* et enseignements*

Niveau 1

Les enjeux DD&RS sont intégrés de manière partielle dans quelques programmes ou enseignements.

Niveau 2

Les dynamiques et méthodes pour intégrer les enjeux DD&RS dans les programmes sont identifiées. Ces programmes sont recensés au moyen d'un état des lieux et les enseignements associés sont identifiés.

Niveau 3

L'intégration des enjeux DD&RS dans les programmes et les enseignements est formalisée et mise en oeuvre.

Niveau 4

L'intégration du DD&RS dans les programmes et les enseignements est régulièrement évaluée sur l'ensemble des formations et fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue.

Niveau 5

L'offre de formation DD&RS est co-construite et évaluée avec les parties prenantes externes. Elle répond aux besoins réels du territoire et des secteurs professionnels.

Variable opérationnelle 2.1.1

Adapter les enseignements des formations* initiales

Niveau 1

Les enjeux DD&RS sont intégrés de manière partielle dans quelques formations initiales.

Niveau 2

Des connaissances et compétences DD&RS existent dans certaines formations et des enseignements spécifiques DD&RS sont identifiés dans les programmes. Une méthodologie permet de les identifier.

Niveau 3

Sur la base d'un socle de connaissance et de compétences DD&RS, des enseignements sont intégrés dans l'ensemble des programmes des primo-entrants et de manière obligatoire pour le 1er cycle.

Niveau 4

Les équipes scientifiques et pédagogiques coopèrent pour faire évoluer les programmes. Des formations spécialisées sur des enjeux DD&RS ont été créées spécifiquement et dans une approche collective.

Niveau 5

Un ou des pôles, centres ou instituts spécialisés sur des enjeux du DD&RS existent et participent à l'intégration du DD&RS dans l'ensemble des champs disciplinaires de l'offre de formation.

Niveaux des variables

VS 2.1

Variable opérationnelle 2.1.2 Adapter les enseignements des formations continues

Niveau 1

Les enjeux DD&RS sont intégrés de manière partielle dans quelques formations continues.

Niveau 2

Quelques enseignements DD&RS sont intégrés dans les programmes de formation continue. Une cartographie permet de les identifier.

Niveau 3

Des enseignements DD&RS sont intégrés dans l'ensemble des programmes de formations continues.

Niveau 4

Les équipes scientifiques et pédagogiques coopèrent pour faire évoluer les programmes. Des formations spécialisées sur des enjeux DD&RS sont spécifiquement créées.

Niveau 5

Les formations continues DD&RS sont co-construites avec les acteurs du monde socio-économique. Une évaluation régulière est faite avec ces acteurs.

Niveaux des variables

VS 2.2

Variable stratégique 2.2

Assurer le développement des compétences DD&RS des apprenants

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
L'identification des compétences métiers* en lien avec les enjeux DD&RS et les compétences transverses* est partielle.	L'établissement a initié un état des lieux des compétences métiers et transverses utiles pour répondre aux enjeux du DD&RS.	L'approche par compétences est adoptée et intègre les compétences métiers et transverses en lien avec le DD&RS. Un référentiel de compétences intégrant les enjeux DD&RS est formalisé et mis en œuvre.	Le référentiel de compétences est co-construit avec les acteurs du monde socio-économique et dans une approche pluridisciplinaire. L'établissement analyse les compétences métiers et transverses associés aux UE et observe l'alignement avec les besoins.	Le référentiel de compétences est régulièrement évalué. Il évolue en fonction du contexte socio-économique, des besoins des filières, de la recherche et des analyses prospectives.

Variable opérationnelle 2.2.1

Développer les compétences DD&RS dans les mises en situations associées aux formations

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques projets, stages ou missions d'alternance intégrant les enjeux DD&RS sont identifiés, à l'initiative d'enseignants ou d'apprenants, sans coordination ni reconnaissance particulière.	Un état des lieux est réalisé sur les pratiques existantes (thématiques abordées, typologies de structures d'accueil, accompagnement pédagogique). Des premières actions ciblées sont expérimentées.	Des dispositifs d'accompagnement sont mis en œuvre pour intégrer les enjeux DD&RS dans les stages, projets, missions d'alternance ou échanges internationaux.	L'établissement crée des dispositifs permettant aux parties prenantes socio-économiques et académiques de proposer des projets en lien avec les problématiques DD&RS dans le cadre des formations.	Des projets DD&RS sont systématiquement intégrés dans les formations de l'établissement en partenariat avec les acteurs socio-économiques et académiques. Un adossement à la recherche partenariale existe.

Niveaux des variables

VS 2.2

Variable opérationnelle 2.2.2 Accompagner et reconnaître l'engagement étudiant

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
L'établissement soutient l'engagement étudiant quelque soit les thématiques mais n'a pas de dispositif spécifique en matière de DD&RS.	L'établissement a fait un état des lieux en matière d'engagement étudiant. Il encourage les étudiants et associations étudiantes dans la mise en place d'actions en lien avec le DD&RS.	Un dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant* est opérationnel. Il permet de valoriser les compétences DD&RS acquises par les étudiants.	Le dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant fait l'objet d'un suivi et les compétences DD&RS acquises par les élèves sont évaluées.	La qualité du dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des engagements étudiants est reconnue par les parties prenantes externes. L'engagement se fait à une échelle territoriale.

Niveaux des variables

VS 2.3

Variable stratégique 2.3

Favoriser et accompagner le développement des compétences DD&RS de la communauté enseignante

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques initiatives d'accompagnement ou de sensibilisation de la communauté enseignante existent, sans structuration à l'échelle de l'établissement.	Un état des lieux identifie les besoins de la communauté enseignante en vue d'aborder les enjeux du DD&RS dans les programmes. Cet état des lieux s'appuie sur les référentiels adéquats. Les démarches volontaires sont encouragées et soutenues.	Une feuille de route est établie sur la base d'une stratégie globale. Un accompagnement et une offre de formation visent à doter la communauté enseignante des compétences et des ressources nécessaires à l'intégration du DD&RS dans les enseignements.	La stratégie globale et les actions associées sont évaluées. Des moyens sont alloués pour améliorer l'accompagnement de la communauté enseignante dans l'intégration des compétences DD&RS.	L'expertise DD&RS du personnel enseignant de l'établissement est reconnue. Certains interviennent dans des dispositifs de formations de parties prenantes externes au niveau national.

Variable opérationnelle 2.3.1

Inciter et soutenir les enseignants pour favoriser l'intégration du DD&RS et l'interdisciplinarité* dans les enseignements

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des initiatives individuelles sont prises par des enseignants mais elles sont peu partagées. Des actions de sensibilisation peuvent être proposées mais sans incitation ni soutien spécifique.	Un état des lieux permet d'identifier la contribution des disciplines aux enjeux du DD&RS. Les initiatives pédagogiques sont soutenues en réponse aux recommandations issues des évaluations externes*.	Des dispositifs d'incitation et de soutien sont mis en place, permettant de développer et valoriser toutes les initiatives pédagogiques des enseignants visant à intégrer les enjeux du DD&RS dans leurs enseignements.	Des équipes pédagogiques sont structurées et accompagnées au sein de l'établissement, favorisant le partage des connaissances, la transversalité des contenus et les démarches pédagogiques relatives aux enjeux DD&RS.	Des dispositifs ou programmes d'accompagnement sont co construits avec des équipes pédagogiques pluridisciplinaires et visent l'acquisition de compétences DD&RS. Des équipes pédagogiques se créent entre établissements de l'ESR favorisant la transversalité des enseignements.

Niveaux des variables

VS 2.3

Variable opérationnelle 2.3.2

Former les futurs et nouveaux enseignants-chercheurs aux enjeux et compétences DD&RS

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Les écoles doctorales ne proposent pas de module DD&RS. Les nouveaux enseignants-chercheurs ne sont pas formés aux enjeux DD&RS.	Un état des lieux des besoins en formation pour les nouveaux enseignants-chercheurs est réalisé. Des connaissances et compétences nécessaires sont identifiées.	Des ressources sont mises à disposition des nouveaux enseignants-chercheurs. Des actions de formation DD&RS sont mises en oeuvre pour les doctorants dans le cadre de l'école doctorale ou par l'établissement, de manière récurrente. Des formats variés sont proposés et la participation est suivie.	L'offre de formation de l'établissement est intégrée dans les plans de formation des écoles doctorales ou dans les dispositifs de formation obligatoire pour les nouveaux enseignants-chercheurs. L'acquisition de compétences est évaluée.	Des pratiques de formation DD&RS à destination des futurs et nouveaux enseignants-chercheurs sont diffusées dans des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux. L'établissement contribue à structurer une culture DD&RS dans la recherche par le biais de la formation doctorale.

Variable opérationnelle 2.3.3

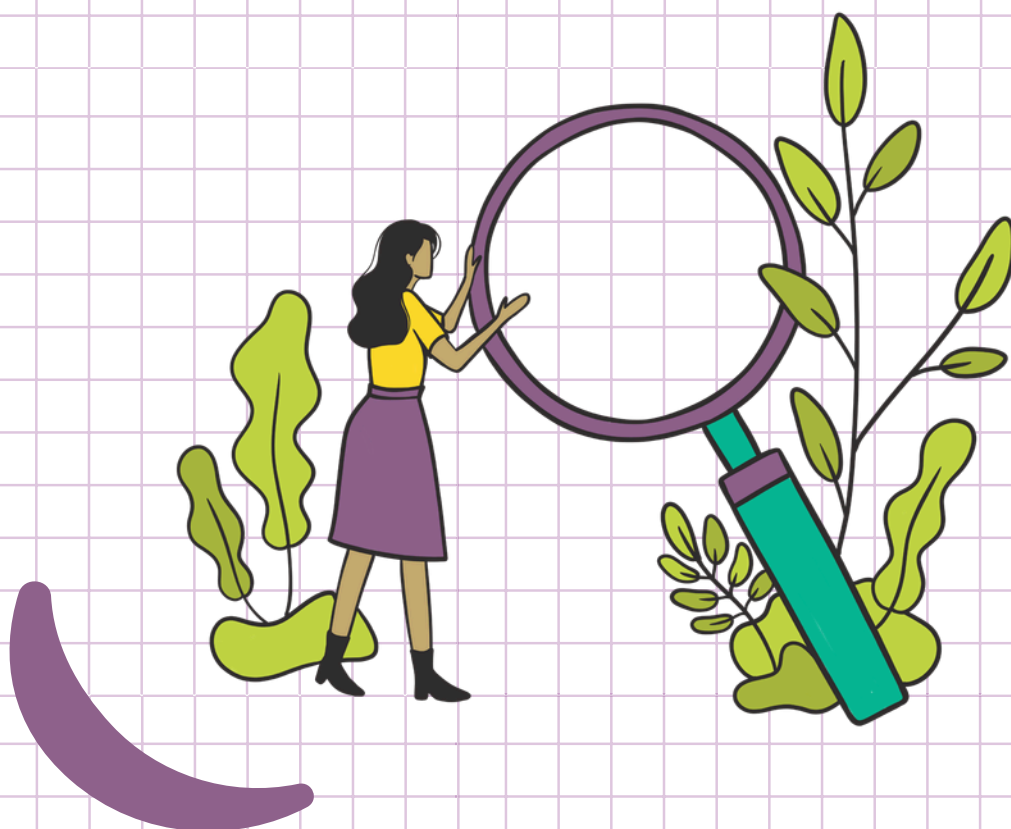
Développer et diffuser des ressources pédagogiques DD&RS en favorisant leur partage et leur rayonnement

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des ressources pédagogiques qui traite des enjeux de DD&RS sont produites ou diffusées de manière ponctuelle, sans structuration ni démarche de partage.	Un état des lieux permet d'identifier des ressources pédagogiques disponibles en interne ou en externe. Les approches pédagogiques et les acteurs qui contribuent à la création et diffusion de ressources sont aussi identifiés.	Des ressources certifiées* sont disponibles pour les enseignants chercheurs. Un accompagnement pédagogique ou des espaces d'échanges entre les disciplines sont proposés aux équipes pédagogiques* pour produire et diffuser des ressources.	Les équipes pédagogiques et pluridisciplinaires sont organisées pour produire des ressources en communs à l'échelle de l'établissement ou avec d'autres partenaires de l'écosystème académique. Ces ressources sont utiles aux enseignants chercheurs et diffusées au-delà de l'établissement. L'établissement organise leur diffusion élargie, y compris à l'international, et développe des échanges et des coopérations avec des partenaires académiques.	L'établissement contribue activement à la création des communs pédagogiques en DD&RS (ressources ouvertes, mutualisées, réutilisables). Les contenus et supports de ces ressources sont utilisés pour accompagner et former la communauté enseignante de l'ESR. L'établissement co-développe avec des partenaires internationaux des ressources ou des dispositifs de formation en lien avec les enjeux DD&RS (co-diplomation, co-formation des personnels...).

Axe 3

RECHERCHE ET INNOVATION

La recherche joue un rôle essentiel dans la production et la diffusion de connaissances contribuant aux transitions écologiques et sociétales. Cet axe s'intéresse à la façon dont les activités de recherche intègrent les enjeux du DD&RS, tant dans leurs thématiques que dans leurs pratiques. Il valorise les démarches interdisciplinaires, les collaborations avec les acteurs du territoire et la prise en compte des impacts de la recherche.



VARIABLES

Variable stratégique 3.1 Intégrer le DD&RS dans la stratégie de recherche et d'innovation (R&I) de l'établissement

vo 3.1.1

Définir et mettre en oeuvre un pilotage de l'intégration des enjeux DD&RS dans la stratégie de recherche et d'innovation

vo 3.1.2

Inciter et accompagner une recherche en réponse aux enjeux DD&RS

vo 3.1.3

Identifier et formaliser les impacts DD&RS des projets de recherche*

vo 3.1.4

Identifier et prendre en compte les enjeux DD&RS dans les pratiques des activités de recherche et d'innovation

Variable stratégique 3.2 Développer une démarche de sciences avec et pour la société

vo 3.2.1

Diffuser les contributions de l'établissement en matière de recherche et d'innovation vers le grand public

vo 3.2.2

Transférer les résultats de la recherche vers le monde socio économique

vo 3.2.3

Favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation* en lien avec le DD&RS

vo 3.2.4

Produire des connaissances DD&RS par la mise en oeuvre de sciences participatives

vo 3.2.5

Accompagner les politiques publiques dans l'aide à la décision

Variable stratégique 3.3 Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation

vo 3.3.1

Assurer le respect de l'intégrité scientifique* dans les démarches scientifiques

vo 3.3.2

Favoriser la science ouverte*

Niveaux des variables

VS 3.1

Variable stratégique 3.1

Intégrer le DD&RS dans la stratégie de recherche et d'innovation (R&I) de l'établissement

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Les enjeux DD&RS sont absents ou très peu présents dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement. Quelques actions isolées existent, sans coordination ni pilotage à l'échelle de l'établissement.	Un état des lieux est réalisé pour identifier les enjeux DD&RS dans la stratégie de R&I. Les acteurs qui accompagnent ces actions sont identifiés.	L'établissement a intégré les enjeux DD&RS dans sa stratégie de R&I et les met en œuvre avec une feuille de route structurée, suivie et valorisée. La déclinaison est cohérente sur l'ensemble des composantes.	La feuille de route est évaluée. Des axes d'amélioration sont construits collectivement pour faire évoluer la stratégie R&I avec les parties prenantes.	La stratégie R&I intègre des enjeux DD&RS du territoire dans une approche interdisciplinaire. Elle est co-construite avec ses partenaires et oriente les politiques publiques. L'établissement est reconnu comme exemplaire sur certains enjeux DD&RS.

Variable opérationnelle 3.1.1

Définir et mettre en oeuvre un pilotage de l'intégration des enjeux DD&RS dans la stratégie de recherche et d'innovation

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Les enjeux de DD&RS ne sont pas clairement identifiés et mentionnés dans la stratégie de R&I de l'établissement.	L'établissement a réalisé un état des lieux de l'intégration des enjeux DD&RS sur l'ensemble de ses projets de recherche.	Les enjeux DD&RS sont identifiés par l'établissement et leur intégration dans la stratégie R&I est assurée dans la majorité des unités de recherche.	Les enjeux DD&RS sont intégrés dans toutes les unités de recherche en cohérence avec la stratégie R&I de l'établissement. Dans le cadre de leurs évaluations externes, les unités proposent des améliorations au regard de ces enjeux.	Le pilotage de l'intégration des enjeux DD&RS dans la stratégie de R&I de l'établissement contribue à des dynamiques inter-établissements, territoriales ou sectorielles.

Niveaux des variables

VS 3.1

Variable opérationnelle 3.1.2

Inciter et accompagner une recherche en réponse aux enjeux DD&RS

Niveau 1

Des projets de recherche peuvent être développés dans une approche pluridisciplinaire, mais sans cadre d'accompagnement ni politique d'incitation.

Niveau 2

L'établissement fait un état des lieux des projets de recherche et d'innovation contribuant aux enjeux de DD&RS. Les projets de recherche interdisciplinaire sont clairement identifiés.

Niveau 3

L'établissement met en œuvre un dispositif d'incitation structuré (ou contribue à celle d'un autre organisme) pour développer des projets de recherche et d'innovation répondant directement aux enjeux du DD&RS. Ce dispositif favorise l'interdisciplinarité* et la collaboration entre unités de recherche.

Niveau 4

L'établissement suit et évalue sa stratégie et fait évoluer en conséquence son dispositif d'incitation d'intégration des enjeux DD&RS dans les projets de recherche. Une valorisation de la recherche interdisciplinaire est réalisée.

Niveau 5

Des projets de recherche de l'établissement servent de référence ou de levier pour orienter d'autres dynamiques de recherche. L'établissement est reconnu pour ses dispositifs incitatifs favorisant la transdisciplinarité*. Les projets de recherche répondant aux enjeux DD&RS sont co-construits avec les acteurs socio-économiques du territoire

Variable opérationnelle 3.1.3

Identifier et formaliser les impacts DD&RS des projets de recherche*

Niveau 1

Des initiatives individuelles émergent pour identifier les impacts DD&RS des projets de recherche, mais aucune approche formalisée n'est portée par l'établissement.

Niveau 2

L'établissement a recensé et utilise ponctuellement des outils et des méthodes permettant d'évaluer les impacts DD&RS des projets de recherche dans leur objet ou leur finalité. Il diffuse ces outils et méthodes auprès de ses unités de recherche.

Niveau 3

L'établissement a mis en place des dispositifs d'évaluation des impacts DD&RS de la majorité des projets de recherche menés. L'établissement propose un accompagnement à ses unités de recherche pour réaliser cette évaluation des impacts DD&RS.

Niveau 4

Les projets de recherche font l'objet d'une évaluation des impacts DD&RS. Une analyse critique des méthodes et des résultats est réalisée. Les résultats sont partagés avec les parties prenantes.

Niveau 5

L'établissement est reconnu pour son approche structurée et innovante de l'analyse des impacts DD&RS. Il capitalise cette expertise et contribue à sa diffusion au sein de l'ESR et auprès des décideurs.

Niveaux des variables

VS 3.1

Variable opérationnelle 3.1.4

Identifier et prendre en compte les enjeux DD&RS dans les pratiques des activités de recherche et d'innovation

Niveau 1

Quelques démarches individuelles d'analyse ou de réduction des impacts DD&RS sont réalisées pour les activités de recherche.

Niveau 2

L'établissement recense les impacts DD&RS potentiels liés aux pratiques des activités de recherche*. Il identifie et soutient des initiatives portées par des équipes scientifiques qui travaillent sur la réduction des impacts de leurs activités de recherche.

Niveau 3

L'établissement et les co-tutelles ont formalisé la prise en compte des enjeux DD&RS dans leurs activités de recherche. Un plan d'actions de réduction des impacts DD&RS est formalisé par les unités de recherche.

Niveau 4

L'établissement recense et évalue, avec les unités de recherche, les démarches de réduction des impacts DD&RS des activités de recherche.

Niveau 5

L'établissement et ses unités de recherche sont reconnus par leurs pairs pour leur démarche d'intégration des enjeux DD&RS dans les activités de recherche. Il s'engage collectivement avec ses parties prenantes externes et agit sur sa sphère d'influence pour faire évoluer les pratiques de recherche.

Niveaux des variables

VS 3.2

Variable stratégique 3.2

Développer une démarche de sciences avec et pour la société

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques initiatives individuelles autour de science avec et pour la société* existent, mais elles ne sont pas recensées de manière exhaustive et ne font pas l'objet d'une démarche structurée à l'échelle de l'établissement.	Quelques initiatives/ événements en matière de science avec et pour la société sont recensés et sont valorisés.	Une stratégie de promotion de la science avec et pour la société est formalisée et prend en compte les enjeux DD&RS.	L'ensemble des projets d'interaction de science avec et pour la société est suivi et évalué et permet de faire évoluer la stratégie science-société de l'établissement Les parties prenantes externes sont intégrées à cette démarche.	La démarche science avec et pour la société est reconnue au niveau local, national, voire international Des pratiques d'ouverture des sciences à la société existent et influencent les politiques publiques Son expérience est largement partagée pour renforcer les dynamiques territoriales

Variable opérationnelle 3.2.1

Diffuser les contributions de l'établissement en matière de recherche et d'innovation vers le grand public

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions individuelles, non coordonnées, de diffusion des résultats de la recherche vers le grand public sont menées.	Un état des lieux des actions existantes de diffusion vers le grand public est réalisé.	Une politique ou un plan d'actions est défini pour renforcer la diffusion des contributions scientifiques et des innovations de l'établissement vers le grand public, notamment autour des enjeux DD&RS. Des ressources ou partenariats spécifiques sont mobilisés.	Les actions de diffusion scientifique sont coordonnées et pilotées à l'échelle de l'établissement. Elles font l'objet d'un suivi, d'une évaluation de leur portée sur la sensibilisation du grand public.	L'établissement joue un rôle moteur dans la médiation scientifique* et la diffusion des savoirs* relatifs au DD&RS. Il s'appuie sur une diversité de canaux et de partenariats (territoriaux, médiatiques, culturels, éducatifs) et contribue à inspirer et outiller d'autres acteurs pour renforcer le dialogue entre science et société.

Niveaux des variables

VS 3.2

Variable opérationnelle 3.2.2

Transférer les résultats de la recherche vers le monde socio économique

Niveau 1

Les transferts se font de manière ponctuelle et individuelle et la culture de la propriété intellectuelle est relativement faible.

Niveau 2

Les dépôts de brevets et/ou actions de valorisation de la recherche ont été recensés. Il existe des dispositifs de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la collaboration avec les entreprises.

Niveau 3

La stratégie de transfert des résultats de la recherche intégrant les enjeux DD&RS est formalisée. L'établissement s'appuie sur des structures dédiées.

Niveau 4

Des procédures pour gérer la propriété intellectuelle, les contrats et les licences sont mises en place. Des collaborations sont formalisées entre l'établissement et le monde socio-économique de son territoire. Elles font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Niveau 5

Des projets de transfert et d'innovation à fort impact sociétal sont co-pilotés par l'établissement et ses partenaires. L'exemplarité et le rôle moteur de l'établissement dans des projets de transfert et d'innovation sont reconnus par les pairs. L'impact de la recherche sur le territoire est reconnu.

Variable opérationnelle 3.2.3

Favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation* en lien avec le DD&RS

Niveau 1

Pas ou peu d'accompagnement ou de formations à l'entrepreneuriat et l'innovation.

Niveau 2

L'établissement collabore avec des partenaires pour favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation responsables sur des thématiques DD&RS. Il est en lien avec des incubateurs.

Niveau 3

Un plan d'actions pour favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation en lien avec le DD&RS est mis en place. Des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat sont formalisés et accessibles. Des enseignements à l'entrepreneuriat sont intégrés dans les cursus.

Niveau 4

Le suivi du plan d'action permet de mesurer les résultats. Des actions d'amélioration sont déployées pour renforcer l'efficacité du dispositif.

Niveau 5

Les dispositifs d'entrepreneuriat et d'innovation en lien avec le DD&RS de l'établissement contribuent activement à l'écosystème territorial ou sectoriel. De nombreuses start-up à fort impact sont créées et l'établissement dispose d'une réputation nationale ou internationale pour son soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Niveaux des variables

VS 3.2

Variable opérationnelle 3.2.4 Produire des connaissances DD&RS par la mise en oeuvre de sciences participatives

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques initiatives isolées ou individuelles de sciences participatives* ou de co-production de connaissances existent.	Un recensement des projets de sciences participatives ou de participation à la production de la connaissance liés au DD&RS est réalisé.	Un plan d'actions est défini pour encourager les démarches de sciences participatives et de co-production des connaissances autour des enjeux DD&RS. Des dispositifs de soutien ou de reconnaissance sont mis en place.	Les démarches de sciences participatives sont intégrées à la politique de R&I de l'établissement. Elles font l'objet d'un suivi.	L'établissement est un acteur de référence dans le développement des sciences participatives en lien avec les enjeux DD&RS. Il diffuse ses méthodes et résultats, anime des dynamiques de coopération avec la société civile et les territoires, et contribue à faire évoluer les pratiques de production de la connaissance.

Variable opérationnelle 3.2.5 Accompagner les politiques publiques dans l'aide à la décision

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des contributions ponctuelles et non coordonnées de chercheurs à des politiques publiques existent.	Un travail d'identification des besoins des acteurs publics en matière de DD&RS est réalisé et l'établissement y apporte quelques réponses.	Des dispositifs d'aide à la décision en matière de DD&RS existent et sont identifiés. Il y a une production régulière de données, rapports, études à destination spécifique des acteurs publics.	Des formations ou des dispositifs d'accompagnement des décideurs publics relatifs aux enjeux DD&RS sont mis en place par l'établissement. Il participe activement à des groupes de travail interministériels, commissions, conseils territoriaux... et dispose d'outils d'aide à la décision développés en partenariat avec les acteurs publics.	L'établissement est reconnu comme partenaire dans l'élaboration ou l'évaluation de politiques publiques. Il est identifié pour son expertise d'accompagnement aux politiques publiques et influence durablement les décisions politiques sur les enjeux DD&RS.

Niveaux des variables

VS 3.3

Variable stratégique 3.3 Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Une prise de conscience de l'intérêt de définir des instances de réflexion éthique pour accompagner les individus à l'échelle de l'établissement existe. Quelques pratiques de réflexions éthiques permettent à l'établissement d'exercer sa responsabilité.	Les acteurs et ressources sont identifiés et quelques actions de sensibilisation sont menées. Un recensement des principales tensions éthiques dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité en matière de R&I est réalisé. Les besoins en instances de réflexion éthique au regard des enjeux DD&RS sont identifiés.	Une politique et des instances de réflexion éthique sont structurées afin de réduire les tensions identifiées. Cette politique est communiquée aux parties prenantes. Un dispositif de mise en oeuvre et de suivi de cette politique existe.	Le dispositif de réflexion éthique intègre les parties prenantes dans la mise en oeuvre des recommandations et de leur suivi. Ce dispositif est évalué et réajusté régulièrement.	Le dispositif est reconnu par les pairs et offre un espace d'échange pluridisciplinaire. Les problématiques traitées attestent d'un leadership au niveau national, voire international.

Variable opérationnelle 3.3.1 Assurer le respect de l'intégrité scientifique* dans les démarches scientifiques

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques pratiques et actions de sensibilisation autour de l'intégrité scientifique existent sans coordination au niveau de l'établissement.	Les acteurs, pratiques, règles et risques liés à l'intégrité scientifique sont identifiés. Un référent à l'intégrité scientifique est nommé. L'établissement mène des actions de sensibilisation concernant l'intégrité scientifique.	L'établissement a adopté une stratégie formalisée en matière d'intégrité scientifique. Des règles d'intégrité scientifiques sont diffusées, conformément au cadre réglementaire. Une formation à l'intégrité scientifique pour les parties prenantes internes est mise en place.	Les procédures sont connues et utilisées, les formations couvrent l'ensemble des publics concernés, les signalements sont instruits de manière transparente et font l'objet d'un suivi.	Les pratiques de l'établissement en matière d'intégrité scientifique atteignent un niveau de maturité qui lui permet de jouer un rôle moteur. Il partage ses outils et retours d'expérience, contribue à des réseaux nationaux ou territoriaux, expérimente des dispositifs innovants et est reconnu par ses partenaires comme une référence dans son secteur.

Niveaux des variables

VS 3.3

Variable opérationnelle 3.3.2 Favoriser la science ouverte*

Niveau 1

Une prise de conscience des enjeux de transparence et de diffusion de la connaissance est amorcée. Quelques pratiques sont identifiées.

Niveau 2

Un recensement des acteurs et des pratiques en matière de diffusion de la connaissance est réalisé. Une réflexion est menée sur les risques et opportunités liés à l'ouverture des données scientifiques.

Niveau 3

Une stratégie de diffusion des savoirs et d'accès aux données scientifiques est formalisée. Des dispositifs permettent le déploiement et la mise en oeuvre de cette stratégie.

Niveau 4

Les pratiques en science ouverte font l'objet d'un retour d'expérience. La stratégie est évaluée et les résultats sont exploités en vue d'une amélioration continue.

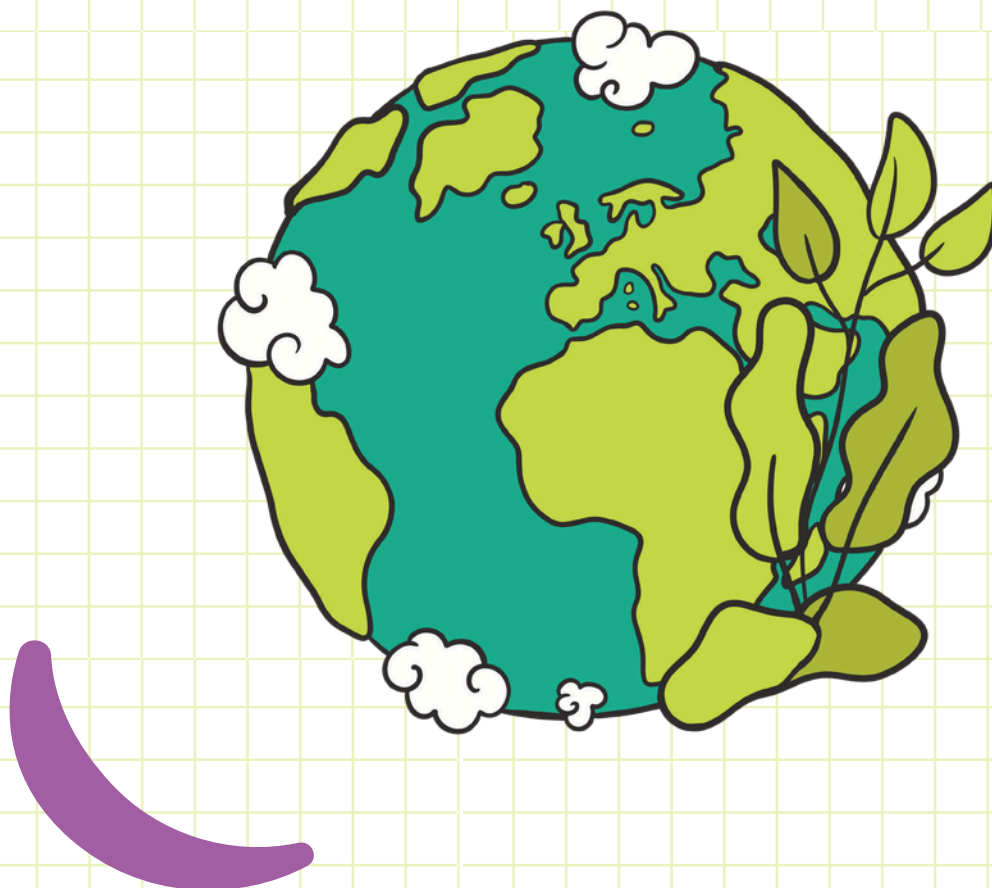
Niveau 5

La stratégie de diffusion des savoirs et des données scientifiques est identifiée comme innovante. Elle s'appuie sur des partenariats académiques et socio-économiques à l'échelle des territoires pour favoriser la science ouverte.

Axe 4

ENVIRONNEMENT

Cet axe concerne la gestion des impacts environnementaux directs des établissements. Il évalue les actions mises en œuvre pour réduire les consommations de ressources, limiter les émissions et préserver les milieux. Il interroge également la capacité de l'établissement à engager l'ensemble de sa communauté dans des pratiques plus durables et à faire du campus un véritable lieu d'expérimentation et d'exemplarité.



VARIABLES

Variable stratégique 4.1 Développer une stratégie de décarbonation des activités et de gestion durable des ressources

vo 4.1.1	vo 4.1.2	vo 4.1.3	vo 4.1.4	vo 4.1.5
Réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES)	Mettre en place une stratégie immobilière performante et responsable	Mettre en place et piloter un Plan de Mobilité	Mettre en place une stratégie énergétique	Gérer la ressource en eau

Variable stratégique 4.2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement

vo 4.2.1	vo 4.2.2	vo 4.2.3	vo 4.2.4
Gérer et valoriser les déchets ménagers	Gérer et valoriser les DEEE*	Gérer les déchets dangereux	Gérer la qualité de l'air intérieure et extérieure

Variable stratégique 4.3 Développer une politique en faveur de la biodiversité

vo 4.3.1	vo 4.3.2
Protéger, valoriser et restaurer la biodiversité à l'échelle des campus	Protéger, valoriser et restaurer la biodiversité à l'échelle du territoire

Variable stratégique 4.4 Promouvoir une alimentation responsable

vo 4.4.1	vo 4.4.2
Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement	Promouvoir une alimentation responsable avec les parties prenantes externes

Niveaux des variables

VS 4.1

Variable stratégique 4.1

Développer une stratégie de décarbonation des activités et de gestion durable des ressources

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques initiatives existent sur ces sujets sans structuration à l'échelle de l'établissement. Pas de formalisation des données.	Un état des lieux, tels que des bilans GES partiels, sont réalisés. Un état des lieux sur la gestion des ressources est également réalisé.	Initier une stratégie de décarbonation* des activités incluant la gestion durable des ressources.	La stratégie de décarbonation et de gestion durable des ressources sont formalisées et font l'objet d'un suivi.	Une analyse prospective des vulnérabilités sur le volet climatique est réalisée. La stratégie, les actions et/ou les outils de suivi, réalisés en lien avec les parties prenantes, sont reconnus comme innovants.

Variable opérationnelle 4.1.1

Réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions ponctuelles de réduction d'émissions sont mises en œuvre sans coordination globale à l'échelle de l'établissement.	Un bilan GES partiel ou complet est réalisé. Les principales sources d'émissions de GES sont identifiées. Les premiers éléments de réflexion pour une trajectoire de réduction des émissions de GES existent.	Le bilan GES réglementaire* est réalisé. Un plan d'actions pluriannuel, avec objectifs chiffrés est élaboré, validé et aligné avec les engagements nationaux. La réduction des émissions de GES est intégrée progressivement dans les processus de gouvernance, de formation et de recherche.	Un système de pilotage dédié est mis en place avec des indicateurs de suivi, un budget fléché, et des instances de gouvernance mobilisées. Une trajectoire de décarbonation est définie, révisée et ajustée régulièrement en fonction des résultats et des objectifs. Les émissions sont effectivement réduites.	L'établissement est reconnu pour son exemplarité dans la lutte contre le changement climatique au sein de réseaux nationaux et européens. Il partage des pratiques et participe à des dynamiques territoriales.

Niveaux des variables

VS 4.1

Variable opérationnelle 4.1.2

Mettre en place une stratégie immobilière performante et responsable

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des opérations immobilières ou des chantiers ponctuels, souvent en réponse à des urgences ou à des besoins immédiats, sont réalisés de façon isolée, sans être adossés à une stratégie immobilière globale.	Le patrimoine de l'établissement est connu au moyen d'un inventaire technique et fonctionnel du patrimoine immobilier. Un début d'analyse du coût global d'exploitation et de maintenance existe. Un outil de suivi ou un inventaire du parc immobilier est mis en place.	La stratégie immobilière* est formalisée, intégrée à celle de l'établissement, avec des objectifs précis de performance environnementale. Des compétences et moyens dédiés existent en fonction des choix de l'établissement (régie/ externalisation).	Un plan pluriannuel d'investissement* validé existe, intégrant les enjeux de gros entretien et renouvellement. Un pilotage structuré est en place avec un suivi régulier d'indicateurs de performance. Les usagers sont intégrés dans les projets immobiliers qui les concernent.	La durabilité (énergies renouvelables, matériaux biosourcés...), la soutenabilité (cycle de vie, coûts...) et la responsabilité (insertion, impact...) sont des lignes directrices maîtrisées de la stratégie patrimoniale. L'établissement participe à des projets territoriaux ou inter-établissements sur les enjeux d'immobilier durable. La stratégie est reconnue (tiers externe).

Variable opérationnelle 4.1.3

Mettre en place et piloter un Plan de Mobilité

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des mesures isolées ou actions portées par des individus ou des services sont mises en place, sans stratégie coordonnée.	Un état des lieux de toutes les mobilités est réalisé (réglementaire et hors réglementaire). Des premières pistes d'actions sont repérées en lien avec les enjeux d'accessibilité et de sobriété.	Un Plan de Mobilité Employeur* conforme à la réglementation est élaboré et validé. Les sources majeures d'émissions liées aux mobilités pendulaires, professionnelles et académiques ont été identifiées. Un plan d'actions existe, avec des mesures structurantes et des indicateurs de suivi.	Le Plan de Mobilité incluant des mobilités pendulaires, professionnelles et académiques est piloté, révisé et les actions ajustées en fonction des données recueillies. Les publics spécifiques (étudiants internationaux, personnels éloignés, handicap...) pris en compte ainsi que la gestion des temps.	L'établissement est identifié comme une référence régionale ou nationale en matière de mobilités durables. Des partenariats existent avec les collectivités, opérateurs de transport, entreprises ou autres établissements pour créer des solutions de mobilité partagée, intermodale et inclusive. Le Plan de Mobilité est pleinement intégré dans la stratégie territoriale et contribue à la réalisation des enjeux du PCAET*.

Niveaux des variables

VS 4.1

Variable opérationnelle 4.1.4 Mettre en place une stratégie énergétique

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des mesures isolées ou actions portées par des individus ou des services sont mises en place sans cohérence globale.	Un diagnostic ou un audit énergétique du patrimoine est réalisé. Premiers échanges en interne pour co-construire des priorités (groupes de travail, ateliers énergie...). Les consommations sont suivies.	Une stratégie énergétique est formalisée dans le respect des objectifs du décret tertiaire. Un plan d'actions pluriannuel existe. Les obligations réglementaires sont respectées. Les principales sources d'émissions de GES liées à l'énergie (chauffage, éclairage, serveurs...) sont identifiées.	Un pilotage énergétique dédié est mis en place (manager énergie, économe de flux...). Les consommations sont suivies sur le long terme et intègrent l'ensemble des bâtiments. Une évaluation annuelle des actions est mise en place permettant d'ajuster la stratégie.	L'établissement est identifié comme un démonstrateur de performance énergétique et de neutralité carbone. Il contribue activement aux plans climat territoriaux et à des projets concrets de sobriété et/ou d'énergies renouvelables. Il valorise pédagogiquement et scientifiquement les démarches (chantier-école, recherche-action...). Il intègre des solutions innovantes (smart grids, stockage...).

Variable opérationnelle 4.1.5 Gérer la ressource en eau

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions isolées, symboliques ou liées à des incidents sont mises en œuvre sans pilotage structuré.	Un inventaire des consommations d'eau est réalisé : sanitaires, restauration, labos, espaces verts... Les points de surconsommation, pertes ou fuites, et des usages les plus consommateurs sont identifiés. Les usagers sont sensibilisés.	Une stratégie de gestion de l'eau est formalisée et fixe des objectifs pour la réduction des consommations, la limitation des pollutions, et l'optimisation des infrastructures. Un plan d'actions annuel ou pluriannuel est mis en place. L'établissement est en conformité avec les exigences réglementaires. Une prévention des risques de pollution de l'eau est intégrée dans les pratiques de recherche.	Un suivi régulier et automatisé des indicateurs de gestion de la ressource en eau existe. Une démarche d'amélioration continue basée sur les retours d'expérience et l'analyse des données est mise en place ainsi qu'une maintenance préventive des réseaux et un contrôle des rejets dans l'environnement.	Des solutions innovantes existent. Des projets de recherche appliquée ou démonstrateurs territoriaux sur l'eau et les écosystèmes sont mis en place. Des collaborations se créent avec les collectivités, agences de l'eau, entreprises... dans une logique de territoire résilient. Les retours d'expériences sont partagés avec d'autres établissements d'enseignement ou du territoire.

Niveaux des variables

VS 4.2

Variable stratégique 4.2

Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques initiatives existent sans structuration à l'échelle de l'établissement.	Des engagements et/ou initiatives émanant de parties prenantes internes existent. L'établissement a lancé un état des lieux partiel.	La politique de prévention est formalisée en tenant compte de la réglementation applicable et des exigences territoriales. Un diagnostic général est réalisé et un plan d'actions est établi.	Les plans d'actions, découlant de la politique, sont formalisés, mis en œuvre et font l'objet d'un suivi. Une veille réglementaire est réalisée.	Une analyse prospective des vulnérabilités (APV) sur le volet des atteintes à l'environnement est réalisée en tenant compte des risques du territoire. L'établissement contribue activement à la réduction de l'empreinte environnementale de son territoire.

Variable opérationnelle 4.2.1

Gérer et valoriser les déchets ménagers

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des mesures isolées ou actions portées par des individus ou des services sont mises en place, sans stratégie coordonnée. Pas ou peu de données sont collectées sur les quantités ou types de déchets produits.	Un inventaire des déchets ménagers est réalisé : quantités, typologies (papier, plastique...), zones de production, pratiques, dysfonctionnements... La conformité est évaluée au regard des obligations réglementaires (tri 8 flux, biodéchets...).	Une stratégie de réduction et de tri des déchets ménagers est formalisée et complétée d'un plan d'actions opérationnel avec indicateurs de suivi. Les agents techniques et la communauté universitaire sont sensibilisés et formés. Mise en conformité avec le tri à la source des 8 flux, la gestion des biodéchets, les règles de traçabilité et de déclaration des volumes de déchets produits.	Les indicateurs clés sont suivis régulièrement et un pilotage de la démarche de réduction est mis en place. Des dispositifs spécifiques sont déployés : composteurs, collecte biodéchets, ressourceries, reconditionnement des équipements... Des actions correctives sont déployées ainsi que des actions de formation et de communication ciblées selon les publics. Des clauses spécifiques sont intégrées dans les marchés de prestation.	Des solutions identifiées comme innovantes sont identifiées. Les usagers sont impliqués dans la gouvernance. Des partenariats avec les collectivités, entreprises de l'économie circulaire et associations locales existent. Les pratiques de gestion des déchets sont pédagogiquement et scientifiquement valorisées (cours, projets étudiants, stages...).

Niveaux des variables

VS 4.2

Variable opérationnelle 4.2.2 Gérer et valoriser les DEEE*

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Les DEEE sont gérés au cas par cas, sans dispositif formalisé. Quelques initiatives ponctuelles de collecte ou de recyclage peuvent exister.	Un inventaire est réalisé pour recenser les flux de DEEE générés (quantités, types d'équipements, circuits de traitement actuels) et identifier les besoins de gestion.	Un plan d'action de gestion des DEEE est mis en place, intégrant la collecte séparée, le recours à des filières de traitement agréées et des dispositifs favorisant le réemploi et la réutilisation des équipements.	Le plan d'action fait l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs (quantités collectées, taux de réemploi et de valorisation, conformité réglementaire). Des actions correctives et d'amélioration sont mises en œuvre pour réduire la production de DEEE et accroître le réemploi.	Les pratiques de gestion et de valorisation des DEEE, incluant le réemploi, sont partagées avec les acteurs territoriaux (collectivités, entreprises, associations). L'établissement participe à des initiatives collectives ou innovantes en faveur de l'économie circulaire et contribue à la diffusion de solutions de réemploi et de valorisation dans l'ESR et sur son territoire.

Variable opérationnelle 4.2.3 Gérer les déchets dangereux

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions ponctuelles de gestion des déchets dangereux existent, souvent localisées à l'échelle d'unités de recherche ou de services techniques, sans coordination d'ensemble. Pas ou peu de suivi des types de déchets dangereux. La sensibilisation reste limitée et aucune procédure n'est formalisée à l'échelle de l'établissement.	Un inventaire de production et gestion des déchets dangereux est réalisé. Les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement commencent à être identifiés. Les filières existantes et des contrats avec les prestataires sont recensés ainsi que les éventuels écarts réglementaires.	La gestion des déchets dangereux fait l'objet d'un volet formalisé dans la politique globale HSE* de l'établissement. Les réglementations en vigueur sont respectées. Un plan de gestion des déchets dangereux incluant les procédures internes, des fiches pratiques, les consignes de sécurité, la répartition claire des responsabilités est rédigé et diffusé.	Un suivi régulier des indicateurs liés aux déchets dangereux quantités est mis en œuvre. Un audit annuel ou périodique des pratiques et des prestataires a été réalisé. Des actions de réduction à la source existent. La gestion est centralisée ou mutualisée via des zones de regroupement.	Des solutions innovantes sont mises en œuvre, voire des solutions de substitution aux substances dangereuses. Les bonnes pratiques sont partagées avec les établissements et structures du territoire. Des coopérations se créent avec les collectivités, entreprises, pôles santé-sécurité, agences régionales... Intégration effective dans les pratiques de la formation et de la recherche. Participation à des projets territoriaux ou européens sur la sécurité environnementale ou la gestion des risques chimiques.

Niveaux des variables

VS 4.2

Variable opérationnelle 4.2.4 Gérer la qualité de l'air intérieur et extérieur

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions isolées comme l'aération manuelle ou la restriction de certains produits d'entretien existent. Pas de stratégie globale sur la qualité de l'air. Pas ou peu de mesures régulières de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.	Un diagnostic de la qualité de l'air dans les espaces sensibles est réalisé. Des relevés ponctuels de paramètres sont mis en place (CO ₂ , O ₂ , COV, particules fines...) et les systèmes de ventilation sont évalués. Début de réflexion sur les interactions entre qualité de l'air et santé au travail ou en études.	Une stratégie de qualité de l'air avec des objectifs, des indicateurs et un plan d'actions est élaborée et validée. Les obligations réglementaires en matière de qualité de l'air sont respectées. Le DUERP* comprend un volet sur la qualité de l'air.	Un système de suivi en continu ou régulier de la qualité de l'air dans tous les bâtiments ou plusieurs bâtiments clés est mis en place. Les plans d'action sont révisés périodiquement en fonction des résultats et retours usagers. La qualité de l'air extérieur est étudiée via des capteurs connectés et croisement avec des données d'exposition. Des protocoles de ventilation renforcée sont déployés pendant les pics de pollution ou épidémies.	Des actions identifiées comme innovantes sont identifiées. L'établissement participe à des projets de recherche, des expérimentations technologiques (capteurs, épurateurs bio, matériaux actifs). Il coopère avec collectivités et autres établissements pour mutualiser les données, outils, et solutions territoriales.

Niveaux des variables

VS 4.3

Variable stratégique 4.3

Développer une politique en faveur de la biodiversité

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions ponctuelles de préservation de la biodiversité sont mises en oeuvre sans coordination globale à l'échelle de l'établissement.	L'établissement est engagé et a réalisé un état des lieux partiels. Des initiatives émanant de parties prenantes internes existent.	Un inventaire biodiversité est réalisé d'où découle des préconisations. Un plan d'actions est établi.	La stratégie biodiversité tient compte des inventaires territoriaux. Elle est formalisée, mise en oeuvre et fait l'objet d'un suivi.	La contribution des parties prenantes permet d'atteindre non seulement des résultats concrets (restauration des milieux...) et d'essaimer sur le territoire.

Variable opérationnelle 4.3.1

Protéger, valoriser et restaurer la biodiversité à l'échelle des campus

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions ponctuelles sont mises en place sans cohérence à l'échelle de l'établissement. Les espaces verts sont gérés de manière conventionnelle, parfois avec des produits phytosanitaires. Absence d'objectifs, d'indicateurs ou d'outils de suivi.	Un ou plusieurs inventaires de biodiversité sont réalisés : inventaire faune/flore, cartographie des habitats, identification des continuités écologiques... Une analyse des pratiques de gestion des espaces extérieurs existe (tonte, éclairage, étanchéité des sols...).	La stratégie biodiversité est adoptée, déclinée en plan d'actions avec des objectifs mesurables et des ressources identifiées. Les enjeux de biodiversité sont intégrés dans le Schéma directeur immobilier ou schéma directeur DD&RSE. Les réglementations environnementales sont respectées. L'établissement collabore avec les parties prenantes externes.	Un suivi régulier de l'évolution des écosystèmes/habitats/milieux des campus est réalisé et les bilans sont partagés en interne. Les indicateurs de biodiversité du/des campus sont suivis régulièrement. Une gestion différenciée des espaces verts sans produits phytosanitaires est généralisée. Les enjeux de biodiversité sont intégrés dans les marchés et les projets de construction/rénovation.	Des solutions innovantes fondées sur la nature sont déployées. Les opérations d'aménagement des campus intègrent la notion de corridors écologiques*. Une communication ouverte existe (panneaux pédagogiques, événements, base de données naturalistes). La démarche de l'établissement contribue aux objectifs régionaux ou nationaux.

Niveaux des variables

VS 4.3

Variable opérationnelle 4.3.2

Protéger, valoriser et restaurer la biodiversité à l'échelle du territoire

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions sont menées, sans cadre stratégique ni ancrage territorial. La communication reste limitée ou absente sur les enjeux de biodiversité territoriale.	Une analyse des continuités écologiques* et des zones à enjeux sur le territoire a été réalisée. Les parties prenantes locales sont identifiées.	Un volet biodiversité territoriale est intégré dans le schéma directeur DD&RSE ou dans la stratégie de l'établissement. Un plan d'actions biodiversité en lien avec les politiques/ stratégies biodiversité du territoire est mis en place. Les documents de planification territoriale* sont pris en compte. La réglementation environnementale sur les emprises foncières, les projets d'aménagement et les espèces protégées sont respectées.	Une convention/ partenariat avec des collectivités, parcs naturels régionaux ou associations pour des projets de protection/ valorisation de la biodiversité existe. Les indicateurs de biodiversité sont suivis et partagés avec les partenaires du territoire. L'établissement participe à des démarches territoriales.	L'établissement s'implique dans des projets européens ou nationaux avec répliquabilité locale. Il transfère ses compétences, accompagne ou forme les acteurs publics et privés du territoire. Son rayonnement est reconnu via des distinctions ou labellisations territoriales ou des implications fortes dans des démarches territoriales.

Niveaux des variables

VS 4.4

Variable stratégique 4.4

Promouvoir une alimentation responsable

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<p>Le besoin de promouvoir une alimentation responsable est identifié. Quelques initiatives existent sans structuration ni coordination à l'échelle de l'établissement.</p>	<p>Les parties prenantes associées aux sujets de l'alimentation ont été identifiées. L'établissement a réalisé un état des lieux en fonction de ce qui relève de sa gestion directe ou non de l'offre de restauration.</p>	<p>Une stratégie de promotion de l'alimentation responsable est formalisée avec les parties prenantes. Un plan d'actions est mis en place.</p>	<p>Le plan d'actions sur l'alimentation responsable est suivi et accompagné d'actions correctives dans une démarche d'amélioration continue. Les résultats obtenus attestent d'une réelle évolution et d'un impact positif où les parties prenantes coopèrent sur l'ensemble de la chaîne.</p>	<p>La promotion de l'alimentation durable est coordonnée à l'échelle du territoire. La stratégie et les actions menées ont valeur d'exemple pour la communauté.</p>

Variable opérationnelle 4.4.1

Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<p>L'établissement organise occasionnellement des repas végétariens ou bio. Il sensibilise sporadiquement (ex : Semaine du DD, affiches sur le gaspillage). Quelques produits locaux ou durables sont présents dans quelques distributeurs de denrées alimentaires.</p>	<p>Des éléments relatifs aux flux alimentaires, circuits d'approvisionnement, gaspillage, pratiques des usagers existent. Une enquête de satisfaction ou d'habitudes alimentaires est transmise auprès des étudiant-e-s et personnels. Un dialogue s'engage avec les prestataires ou gestionnaires de restauration.</p>	<p>Les obligations réglementaires sont respectées. Une stratégie ou à minima une charte d'alimentation responsable est formalisée et validée. Des critères sociaux et environnementaux sont intégrés dans les marchés publics de restauration et traiteurs. Les personnels de restauration sont formés aux enjeux de l'alimentation responsable.</p>	<p>Des indicateurs sont identifiés et régulièrement suivis (part de produits durables, volumes de gaspillage, coût par repas...). La réduction du gaspillage alimentaire est avérée par pesée des déchets avec éventuellement redistribution des invendus. Une communication régulière et transparente des résultats est mise en place.</p>	<p>Des critères environnementaux et sociaux dans sont systématiquement intégrés aux marchés liés à l'alimentation. L'établissement coopère avec les collectivités, lycées agricoles, associations et producteurs locaux pour co-construire une offre territoriale alimentaire durable. Des actions pédagogiques et de recherche intégrées (cours, projets étudiants, publications) sur l'alimentation existent.</p>

Niveaux des variables

VS 4.4

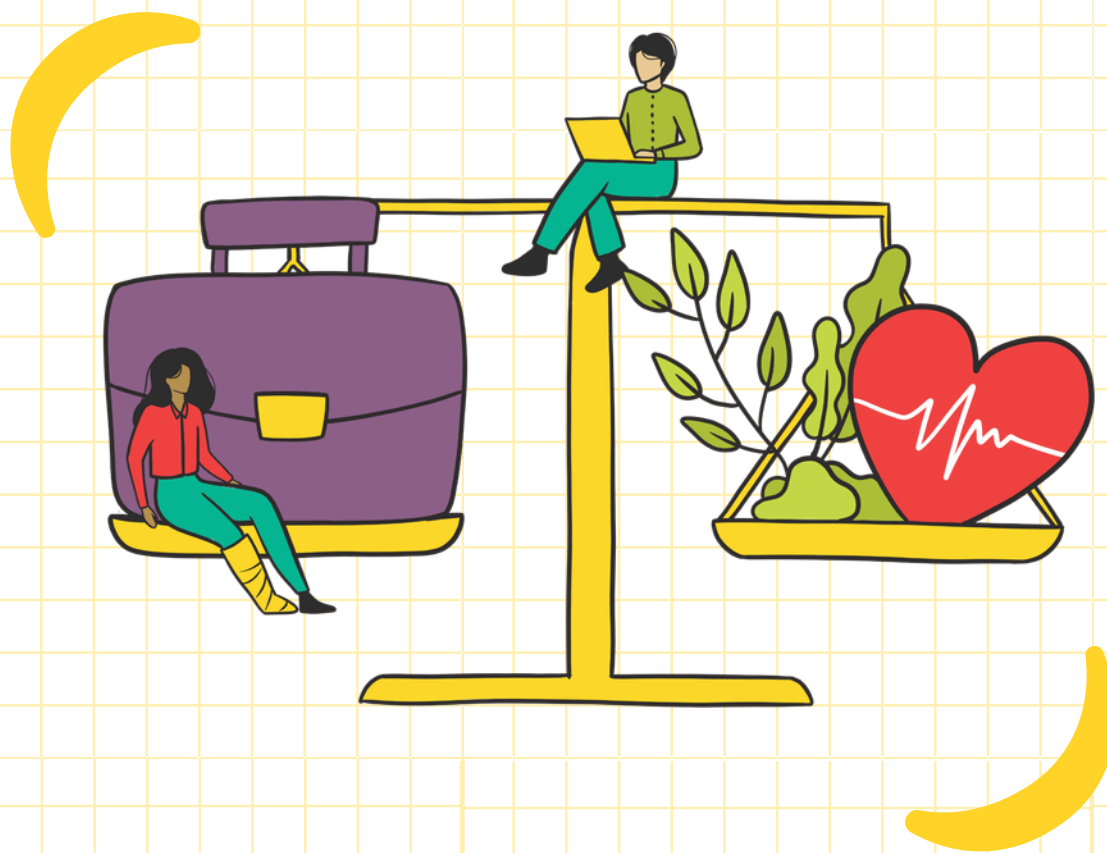
Variable opérationnelle 4.4.2 Promouvoir une alimentation responsable avec les parties prenantes externes

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<p>Quelques actions ponctuelles sont organisées de manière non coordonnée à l'échelle de l'établissement. Une collaboration informelle avec des parties prenantes du territoire existe, sans vision partagée ni pilotage. La communication reste limitée à l'interne comme à l'externe.</p>	<p>Un recensement des initiatives locales concernant l'alimentation responsable (circuits courts, tiers-lieux, politiques publiques...) est réalisé. Les complémentarités possibles entre l'établissement et les acteurs du territoire sont identifiées et un dialogue s'engage pour envisager une stratégie collective.</p>	<p>Les partenariats territoriaux sont intégrés dans la stratégie d'alimentation responsable de l'établissement. L'établissement participe activement à des politiques publiques. Des clauses environnementales et sociales sont intégrées dans les marchés publics impliquant des acteurs du territoire. Une communication institutionnelle existe sur les engagements pris et les coopérations établies.</p>	<p>Les indicateurs d'impact sont régulièrement suivis. Des partenariats sont élaborés avec des associations ou entreprises locales. Des actions sont co-construites sur le territoire : événements, marchés durables, projets agricoles éducatifs, précarité alimentaire... Un échange et des liens institutionnels sont établis avec les institutions territoriales (collectivité, DRAAF...).</p>	<p>L'établissement participe à des projets de recherche-action territoriaux sur l'alimentation durable, impliquant citoyens, producteurs, chercheurs de différentes disciplines. Il soutient activement l'émergence d'une gouvernance alimentaire territoriale démocratique et inclusive. Il diffuse des résultats et bonnes pratiques dans des réseaux nationaux.</p>

Axe 5

POLITIQUE SOCIALE

La responsabilité sociétale des établissements s'exprime pleinement dans l'attention portée aux dimensions humaines et sociales. Cet axe explore les politiques en faveur de la qualité de vie, de l'égalité, de l'inclusion et du respect des droits. Il met en lumière les actions visant à garantir un environnement de travail et d'étude éthique, équitable et propice à l'épanouissement de toutes et tous.



VARIABLES

Variable stratégique 5.1 Favoriser une politique d'égalité* et de diversité* au sein du personnel

vo 5.1.1

Promouvoir et mettre en œuvre la diversité pour le personnel

vo 5.1.2

Viser une égalité et équité* professionnelle

Variable stratégique 5.2 Développer une politique de qualité de vie et conditions de travail* dans l'établissement pour le personnel

vo 5.2.1

Mettre en place une politique de prévention sur la santé et la sécurité au travail

vo 5.2.2

Développer l'accès du personnel à des services, espaces et activités favorisant le bien-être au travail

Variable stratégique 5.3 Développer une politique d'inclusion* en favorisant l'équité et la diversité pour les apprenants

vo 5.3.1

Promouvoir l'égalité femme-homme chez les apprenants en amont et pendant la formation, lutter contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discrimination

vo 5.3.2

Garantir l'égalité des chances et développer les réussites plurielles* en amont et pendant la formation

vo 5.3.3

Accueillir et accompagner les étudiants internationaux en fonction de leurs besoins particuliers

vo 5.3.4

Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants

vo 5.3.5

Développer des conditions d'études favorables à la réussite des apprenants à besoins particuliers*

Variable stratégique 5.4 Développer une politique de qualité de vie étudiante*

vo 5.4.1

Offrir les infrastructures nécessaires à de bonnes conditions d'apprentissage

vo 5.4.2

Donner accès à la culture et au sport

vo 5.4.3

Promouvoir et favoriser la vie associative

vo 5.4.4

Agir pour la prévention et la santé des apprenants

Niveaux des variables

VS 5.1

Variable stratégique 5.1

Favoriser une politique d'égalité* et de diversité* au sein du personnel

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
L'établissement mène des actions de sensibilisation à l'égalité ou à la diversité, portées par des individus ou services, sans articulation globale ni stratégie partagée.	Le réseau d'acteurs est identifié et un état des lieux est réalisé au regard des critères de la discrimination (égalité, genre, origine, handicap, âge...) à travers des données sociales, entretiens, baromètres ou analyses croisées. Les freins systémiques sont identifiés.	L'établissement respecte pleinement les obligations réglementaires (égalité femmes-hommes, non-discrimination, accessibilité). Une politique d'égalité-diversité est formalisée dans ses documents stratégiques et le réseau d'acteur travaille en interaction.	Un dispositif de gouvernance est en place (référent-e égalité-diversité, comité de suivi), un plan d'action est déployé avec des objectifs précis, des indicateurs sont suivis, des bilans sont réalisés régulièrement avec les parties prenantes.	Les pratiques de diversité sont intégrées dans des dispositifs partagés au niveau territorial ou sectoriel (réseaux inter-établissements, chartes collectives). L'établissement contribue à la diffusion de méthodes et d'outils auprès de ses pairs.

Variable opérationnelle 5.1.1

Promouvoir et mettre en œuvre la diversité pour le personnel

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions ponctuelles sont menées pour valoriser la diversité, sans que soit établi un lien avec les politiques RH globales.	L'établissement analyse les caractéristiques sociodémographiques* de son personnel et identifie les inégalités ou discriminations potentielles à travers des enquêtes, des statistiques ou des retours internes.	L'établissement se conforme à la réglementation en matière de non-discrimination, d'égalité professionnelle et de handicap. Une stratégie de promotion de la diversité est intégrée aux politiques RH, formalisée dans un document-cadre et communiquée.	Un plan d'actions diversité est déployé et piloté : objectifs annuels, indicateurs de suivi, responsabilisation des services. RH et de management, dispositifs d'alerte et d'accompagnement sont opérationnels.	Des dispositifs proactifs sont mis en place. L'établissement coopère avec des associations ou structures territoriales, et participe à la diffusion des bonnes pratiques dans des instances sectorielles.

Niveaux des variables

VS 5.1

Variable opérationnelle 5.1.2 Viser une égalité et équité* professionnelle

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
L'établissement organise des actions ponctuelles contre toutes formes de discrimination.	Une analyse sur les situations d'inégalités (genre, handicap...) est menée et s'appuie sur des données statistiques et le retour des personnels.	L'établissement publie l'index égalité professionnelle femmes-hommes, nomme une ou un référent, élabore un plan d'actions conforme à la réglementation et inscrit l'égalité dans ses politiques RH.	Le plan d'actions égalité est mis en œuvre, suivi par des indicateurs, revu régulièrement. La stratégie déployée a permis de faire évoluer positivement les pratiques et les résultats.	Les résultats en matière d'égalité professionnelle sont consolidés et partagés au niveau territorial ou sectoriel. L'établissement participe à des initiatives collectives (réseaux, labels, coopérations) et contribue à la production de ressources transférables.

Niveaux des variables

VS 5.2

Variable stratégique 5.2

Développer une politique de qualité de vie et conditions de travail* dans l'établissement pour le personnel

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions relatives à la qualité de vie au travail ou à la prévention des risques* sont menées localement, de manière dispersée et ne sont pas partagées ou connues. Elles sont menées sans réelle coordination et sans pilotage global.	Un état des lieux est mené sur les conditions de travail (physiques, mentales, organisationnelles), la qualité de vie au travail, la santé et sécurité au travail et les attentes des personnels.	Les exigences réglementaires sont respectées (DUERP, suivi médical, règlement intérieur à jour...). Une politique globale de QVCT* et de SST* a été adoptée, intégrée à la stratégie RH ou au dialogue social de l'établissement. Elle est structurée autour d'objectifs clairs, d'indicateurs de suivi et de dispositifs transversaux.	La politique de QVCT et SST est déployée dans la durée, avec un suivi régulier. Elle permet d'engendrer des améliorations mesurables dans l'environnement de travail et le bien-être des personnels. Les retours d'expérience sont analysés et intégrés aux ajustements.	Les dispositifs de qualité de vie et de prévention sont mutualisés ou co-construits avec d'autres établissements ou acteurs territoriaux. L'établissement participe activement à des démarches collectives et ses pratiques servent de référence partagée.

Variable opérationnelle 5.2.1

Mettre en place une politique de prévention sur la santé et la sécurité au travail

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions ponctuelles de prévention ou d'information sont menées (ex : affichage, formations obligatoires), mais aucun cadre structurant n'est mis en place.	Un suivi de la conformité réglementaire est réalisé. Un état des lieux est réalisé à l'échelle de l'établissement sur les conditions de travail, incluant la santé physique, la charge mentale et les risques psychosociaux (RPS)*. Il s'appuie sur des outils croisés : DUERP, enquêtes internes, entretiens, indicateurs.	Une stratégie ou un plan d'action structuré a été mis en place pour prévenir les risques professionnels, incluant des dispositifs sur la santé physique et mentale, la sécurité au travail, la régulation de la charge de travail et les RPS.	Une gouvernance dédiée pilote le plan d'action prévention (référent-e, comité, coordination RH/santé/sécurité). Les indicateurs sont suivis (arrêts maladie, incidents, alertes), les actions sont évaluées et adaptées régulièrement.	L'établissement développe une approche intégrée et participative de prévention (ex : régulation collective de la charge, ergonomie de conception...) et coopère avec des parties prenantes externes pour diffuser ses pratiques à l'échelle territoriale ou sectorielle.

Niveaux des variables

VS 5.2

Variable opérationnelle 5.2.2

Développer l'accès du personnel à des services, espaces et activités favorisant le bien-être au travail

Niveau 1

Des initiatives de bien-être sont proposées de manière ponctuelle sans coordination globale.

Niveau 2

Des enquêtes, états des lieux ou échanges avec les personnels et leurs représentants sont réalisés afin d'identifier les besoins en matière de bien-être au travail*. Une méthodologie pour faire un diagnostic commence à émerger.

Niveau 3

La politique QVCT intègre pleinement le bien-être au travail en s'appuyant sur les résultats d'un diagnostic complet et sur un dialogue social structuré.

Niveau 4

L'établissement déploie et pilote les dispositifs de bien-être au travail, les ajuste régulièrement grâce à des retours structurés du personnel et à un dialogue social régulier. Les pratiques managériales favorisent l'écoute et la reconnaissance, et les personnels sont associés à l'amélioration continue de l'offre.

Niveau 5

L'établissement développe une offre innovante et exemplaire de services, espaces et activités favorisant le bien-être au travail, reposant sur une démarche participative avancée. Il partage ses pratiques à l'échelle de son territoire ou s'inscrit dans des coopérations externes pour enrichir et diffuser ses actions.

Niveaux des variables

VS 5.3

Variable stratégique 5.3

Développer une politique d'inclusion* en favorisant l'équité et la diversité pour les apprenants

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des initiatives existent pour promouvoir l'égalité, l'équité et la diversité ou lutter contre certaines formes de discrimination, mais elles sont portées de manière isolée, sans vision d'ensemble ni articulation entre les services concernés.	Un diagnostic ou un état des lieux des inégalités d'accès, de parcours ou de traitement entre les apprenants a été réalisé (genre, origine sociale ou géographique, handicap, orientation sexuelle...). Les acteurs sont identifiés.	L'établissement a adopté une politique formalisée d'inclusion qui favorise l'équité et la diversité, incluant des objectifs et des indicateurs. Cette politique est partagée avec les parties prenantes internes (formations, vie étudiante, relations internationales...) et pilotée de manière transversale.	La politique d'inclusion, d'équité et de diversité est mise en œuvre dans la durée. Elle fait l'objet d'un suivi structuré et les données collectées permettent d'ajuster régulièrement les actions. Des processus de concertation avec les parties prenantes sont mis en place pour nourrir l'amélioration continue des dispositifs.	Les dispositifs d'inclusion d'équité et de diversité sont intégrés dans des programmes nationaux ou territoriaux. Les résultats (taux de réussite, insertion, mixité) sont mesurés et partagés et l'établissement contribue à la diffusion de bonnes pratiques au sein de l'ESR.

Variable opérationnelle 5.3.1

Promouvoir l'égalité femme-homme chez les apprenants en amont et pendant la formation, lutter contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discrimination

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions de sensibilisation ponctuelles sont organisées, mais sans politique formalisée ni coordination. Il n'existe pas de dispositif structuré pour prévenir ou traiter les discriminations ou les violences.	Un état des lieux ou une analyse de risques sur les discriminations, l'égalité femmes-hommes, ou les violences sexistes et sexuelles est réalisée. Des premières pistes d'actions sont identifiées, en lien avec les services et réseaux d'acteurs concernés.	Une politique coordonnée est adoptée, intégrant la prévention des discriminations et VSSD*, la promotion de l'égalité femmes-hommes, et la mise en place de dispositifs d'écoute, d'alerte et de traitement. Les données d'égalité femmes-hommes sont publiées.	La politique est déployée dans la durée. Les actions sont suivies, évaluées et régulièrement ajustées. Des résultats tangibles émergent tant dans la prévention que dans la prise en charge des situations signalées. L'établissement publie périodiquement des informations consolidées sur les actions menées et les résultats obtenus.	Des dispositifs et pratiques développés sont reconnus au-delà de l'établissement. L'établissement contribue à des démarches collectives de prévention, de formation ou de traitement des violences et discriminations dans l'ESR ou sur son territoire.

Niveaux des variables

VS 5.3

Variable opérationnelle 5.3.2 Garantir l'égalité des chances et développer les réussites plurielles* en amont et pendant la formation

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions isolées sont mises en place en faveur de l'égalité des chances ou du soutien à certains publics, sans coordination ni stratégie globale à l'échelle de l'établissement.	Un état des lieux est réalisé pour identifier les inégalités d'accès, de parcours ou de réussites plurielles. Cet état des lieux alimente des mesures ciblées mises en œuvre.	Une stratégie et un plan d'actions sont formalisés pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite de la communauté apprenante.	Le plan d'actions est déployé sur plusieurs années et fait l'objet d'un suivi régulier. Des bilans sont produits et des données mesurent l'évolution de l'accès et de la réussite des publics cibles. Les résultats sont partagés. Des ajustements sont effectués à partir de ces résultats.	Des partenariats permettent de déployer des dispositifs d'égalité des chances à large échelle. Les résultats sont quantifiés et comparés, avec une amélioration démontrée de l'accès et de la réussite plurielle.

Variable opérationnelle 5.3.3 Accueillir et accompagner les étudiants internationaux en fonction de leurs besoins particuliers

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions ponctuelles sont proposées aux publics internationaux, mais aucun dispositif structuré d'accompagnement n'est mis en place avant ou pendant le cursus.	Les acteurs au contact des étudiants en mobilité sont identifiés à tous les niveaux. Une enquête sur les besoins, les obstacles rencontrés et les conditions d'accueil des publics internationaux est réalisée. Des premières mesures ciblées sont mises en œuvre.	Une stratégie formalisée, prenant en compte les différents besoins, est mise en place pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux. Elle comprend des objectifs, un plan d'actions et des dispositifs coordonnés.	La stratégie d'accompagnement des étudiants internationaux est déployée et régulièrement évaluée. Les données recueillies permettent d'ajuster les dispositifs dans une logique d'amélioration continue. L'établissement valorise également les expériences des étudiants pour renforcer l'efficacité des actions et favoriser l'entraide au sein de la communauté étudiante.	Des dispositifs innovants, en lien avec les territoires, favorisent pleinement l'inclusion des publics internationaux. L'établissement anime la communauté de ses alumns internationaux.

Niveaux des variables

VS 5.3

Variable opérationnelle 5.3.4

Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions ponctuelles sont mises en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle de la communauté apprenante, quel que soit leur profil.	Un inventaire des aides, des dispositifs d'accompagnement et des attentes des filières professionnelles est effectué régulièrement. Les informations sont communiquées à destination de la communauté apprenante. Des événements et des rencontres avec des employeurs potentiels sont organisés.	Une offre de services spécifiques pour la communauté apprenante est développée : service des stages, forum emplois carrière, entraînement à l'embauche, offres et bourses d'emploi... et peut s'appuyer sur des partenariats.	L'établissement pilote de manière structurée ses actions en faveur de l'insertion professionnelle et cherche activement à élargir ses partenariats avec les acteurs socio-économiques. Il accorde une attention particulière aux métiers liés aux transitions environnementales et sociales en leur offrant une visibilité renforcée dans ses dispositifs d'accompagnement.	Des dispositifs structurés avec les acteurs socio-économiques permettent une insertion professionnelle démontrée et mesurable. L'établissement participe à la création de dispositifs sectoriels ou territoriaux de référence.

Variable opérationnelle 5.3.5

Développer des conditions d'études favorables à la réussite des apprenants à besoins particuliers*

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques aménagements d'études/formations ou quelques actions de sensibilisation sont proposés. Les différents profils ayant des besoins particuliers sont identifiés.	Un état des lieux est réalisé pour identifier les besoins des apprenants à besoins particuliers, les dispositifs existants et les acteurs associés, les freins à l'accessibilité et les attentes des parties prenantes internes et externes.	Les dispositifs d'accompagnement des apprenants à besoins particuliers sont formalisés pour chacun des profils. Ils sont structurés, clairement décrits et intégrés dans les cadres et procédures de l'établissement.	Les dispositifs formalisés sont déployés et pilotés. Leur mise en œuvre est suivie à l'aide d'indicateurs et ajustée régulièrement en lien avec les services concernés et les retours d'expérience des apprenants. Une coordination interne est mise en place pour garantir la continuité des accompagnements.	L'établissement apporte les preuves de la réussite de ses apprenants à besoins particuliers, adéquation entre le projet personnel, le projet professionnel et l'employabilité. L'établissement participe à des réseaux ou coopérations territoriales permettant d'harmoniser les pratiques, d'améliorer la continuité des parcours et de contribuer à la diffusion de ressources ou d'outils auprès d'autres acteurs de l'enseignement supérieur.

Niveaux des variables

VS 5.4

Variable stratégique 5.4

Développer une politique de qualité de vie étudiante*

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions sont engagées pour améliorer un ou plusieurs aspects de la qualité de vie étudiante, mais elles restent ponctuelles, dispersées et sans pilotage coordonné.	Les réseaux d'acteurs impliqués dans la QVE* est identifié. Un inventaire des risques et des leviers est réalisé sur les différents volets qui conditionnent la réussite des étudiants : infrastructures, vie étudiante et associative, culture, santé et sécurité, logement, transport...	Une stratégie sur la qualité de vie des étudiants est adoptée. Elle peut être incluse dans le Schéma Directeur de la Vie Étudiante*. Les plans d'actions visent à favoriser les conditions d'accueil des apprenants, à accompagner leurs éventuelles difficultés ou fragilités, avec pour objectif de favoriser leur réussite dans leurs études et leur vie étudiante.	La stratégie et les plans d'actions sont évalués sur la base d'indicateurs qui permettent de définir des actions d'amélioration, l'établissement sait s'adapter face aux risques et changement qui viendraient détériorer la qualité de vie étudiante.	L'établissement est innovant dans le domaine. Il coopère avec ses parties prenantes à l'échelle des territoires et avec ses réseaux professionnels pour garantir une qualité de vie étudiante optimale et les conditions de réussite : logement, transport, santé, culture, vie associative, infrastructures...

Variable opérationnelle 5.4.1

Offrir les infrastructures nécessaires à de bonnes conditions d'apprentissage

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions visent à améliorer les espaces d'apprentissage et à accompagner la vie étudiante.	Un état des lieux est réalisé pour caractériser les espaces existants.	Un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ou équivalent est formalisé, en cohérence avec les différents schémas directeurs traitant de la vie étudiante.	L'établissement a un retour d'expérience sur l'utilisation des infrastructures et un plan d'amélioration est mis en place pour répondre aux attentes. Les aménagements d'espaces et les projets d'infrastructures (construction, rénovation) sont conçus avec les parties prenantes.	L'établissement met en place voire co-construit des infrastructures ouvertes sur le monde extérieur (parc, tiers lieux, bibliothèque, amphi...). Il vise à favoriser les interactions et les apprentissages avec le monde extérieur. Son impact est reconnu au niveau de son territoire.

Niveaux des variables

VS 5.4

Variable opérationnelle 5.4.2

Donner accès à la culture et au sport

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Quelques actions existent en faveur de la culture et/ou du sport, mais elles restent isolées et non coordonnées.	Un état des lieux est réalisé concernant l'offre culturelle et sportive accessible aux apprenants au sein de l'établissement et sur le territoire (campus, ville, région...). L'offre existante est relayée.	Un schéma directeur intègre une offre culturelle et sportive diversifiée, accessible et inclusive. Des actions spécifiques sont prévues pour toucher les publics les plus éloignés de ces pratiques.	Une évaluation régulière des actions auprès des apprenants est réalisée. Les résultats permettent d'ajuster et d'élargir l'offre culturelle et sportive pour favoriser la participation de tous les apprenants et l'ouverture. Des instances existent avec les apprenants pour faire évoluer l'offre sportive et culturelle.	L'offre culturelle et sportive est co-construite de manière innovante avec les parties prenantes du territoire (collectivités, associations, structures culturelles et sportives). Les actions menées par l'établissement contribuent à l'attractivité du territoire.

Variable opérationnelle 5.4.3

Promouvoir et favoriser la vie associative

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des associations étudiantes existent sans structuration, ni accompagnement.	Des associations engagées sur des thématiques DD&RS existent et sont recensées par l'établissement. Les acteurs associés et interlocuteurs sont identifiés.	Une feuille de route sur la vie associative est adoptée et peut être intégrée au schéma directeur de la vie étudiante. Les dimensions DD&RS sont prises en compte dans le fonctionnement et les activités des associations. Un dispositif d'accompagnement de la vie associative existe.	Un bilan annuel de la vie associative est réalisé. Les associations sont incitées à coopérer entre elles et avec l'établissement sur des projets communs en lien avec les enjeux DD&RS. L'établissement assure les conditions d'un dialogue associatif permettant de faire émerger des projets communs.	Les territoires d'implantation de l'établissement sont associés au développement et à la promotion de la vie associative et particulièrement sur les enjeux DD&RS. La vie associative est décentralisée et dépasse le cadre de l'établissement. La vie associative est soutenue par des dispositifs financiers externes à l'établissement.

Niveaux des variables

VS 5.4

Variable opérationnelle 5.4.4

Agir pour la prévention et la santé des apprenants

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Des actions de prévention et de santé existent sans coordination.	Un état des lieux des besoins et acteurs est réalisé, couvrant les enjeux de santé physique et de santé mentale. Des actions de prévention portées par l'établissement sont mises en œuvre.	Une stratégie de prévention et de santé est formalisée et mise oeuvre. Une offre de services dédiés est disponible, en propre ou de manière mutualisée.	La stratégie fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière, permettant d'adapter les dispositifs aux besoins identifiés et d'améliorer la prévention et l'accompagnement. Les étudiants sont consultés pour évaluer et enrichir les actions.	Des actions innovantes sont développées dans le domaine de la santé étudiante. Des coopérations sont engagées avec les acteurs du territoire et les réseaux professionnels pour renforcer la prévention et le suivi des risques sanitaires.

Partie 3
Le Label
DD&RS

03

Le label DD&RS



En acquisition

Durée : 2 ans

Le premier échelon marque l'entrée dans le label et l'engagement formel de l'établissement dans une trajectoire de progrès en matière de DD&RS.

Sauf exception, l'échelon 1 ne peut être obtenu qu'une seule fois.

ÉCHELON 1



Progression

Durée : 4 ans

À ce stade, l'établissement structure sa démarche, renforce la cohérence de ses actions et inscrit progressivement le DD&RS dans son fonctionnement.

Une première candidature ne peut pas être évaluée au-delà de l'échelon 2.

ÉCHELON 2



Maturité

Durée : 4 ans

Le DD&RS devient un pilier de la stratégie de l'établissement, piloté dans la durée et inscrit dans une dynamique d'amélioration continue aux résultats démontrables.

Cet échelon ne peut être acquis qu'après un cycle complet dans l'échelon 2.

ÉCHELON 3



Impact et essaimage

Durée : 5 ans

L'échelon 4 porte l'ambition de maximiser l'impact de la démarche DD&RS et de contribuer activement à la diffusion des pratiques au service de la transformation de l'ESR et des territoires.

Cet échelon ne peut être acquis qu'après un cycle complet dans l'échelon 2 ou 3.

ÉCHELON 4

Prérequis pour l'acquisition de l'échelon 1 du label DD&RS



En acquisition
Durée : 2 ans

Le premier échelon marque l'entrée dans le label et l'engagement formel de l'établissement dans une trajectoire de progrès en matière de DD&RS.

Sauf exception, l'échelon 1 ne peut être obtenu qu'une seule fois.

ÉCHELON 1

1 auto-évaluation de l'année N-1.

9 variables stratégiques évaluées à un niveau minimum de **3/5**.
Parmi celles-ci, la variable suivante est **obligatoire** :

Axe 1 Stratégie et gouvernance

1.1 Adopter une stratégie formalisée de Responsabilité Sociétale & Développement Durable

Maximum 6 variables stratégiques évaluées à **1/5**.

Prérequis pour l'acquisition de l'échelon 2 du label DD&RS



Progression
Durée : 4 ans

À ce stade, l'établissement structure sa démarche, renforce la cohérence de ses actions et inscrit progressivement le DD&RS dans son fonctionnement.

Une première candidature ne peut pas être évaluée au-delà de l'échelon 2.

2 auto-évaluations de l'année N-1 et N-2.

9 variables stratégiques évaluées à un niveau minimum de **3/5**.
Parmi celles-ci, les variables suivantes sont **obligatoires** :

Axe 1 Stratégie et gouvernance

1.1 Adopter une stratégie formalisée de Responsabilité Sociétale & Développement Durable

Axe 2 Enseignement et formation

2.1 Intégrer les enjeux DD&RS dans les programmes et enseignements

Axe 4 Gestion Environnementale

4.1 Développer une stratégie de décarbonation des activités et de gestion durable des ressources

Chaque axe doit avoir au moins **1** variable stratégique à un niveau minimum de **3/5**.

Maximum 3 variables stratégiques évaluées à **1/5**.

Prérequis pour l'acquisition de l'échelon 3 du label DD&RS



Maturité
Durée : 4 ans

Le DD&RS devient un pilier de la stratégie de l'établissement, piloté dans la durée et inscrit dans une dynamique d'amélioration continue aux résultats démontrables.

Cet échelon ne peut être acquis qu'après un cycle complet dans l'échelon 2.

ÉCHELON 3

3 auto-évaluations de l'année N-1, N-2 et N-3.

11 variables stratégiques évaluées à un niveau minimum de **3/5**, parmi lesquelles **2 des 4** variables suivantes sont évaluées à **4/5** :

Axe 1 Stratégie et gouvernance

1.1 Adopter une stratégie formalisée de Responsabilité Sociétale & Développement Durable

Axe 2 Enseignement et formation

2.1 Intégrer les enjeux DD&RS dans les programmes et enseignements

Axe 4 Gestion Environnementale

4.1 Développer une stratégie de décarbonation des activités et de gestion durable des ressources

Axe 5 Politique sociale

5.1 Favoriser une politique d'égalité et de diversité au sein du personnel

Chaque axe doit avoir au moins **1** variable stratégique à un niveau minimum de **3/5**.

Toutes les variables stratégiques du référentiel doivent être évaluées à minimum **2/5**.

Prérequis pour l'acquisition de l'échelon 4 du label DD&RS



Impact et essaiage
Durée : 5 ans

L'échelon 4 porte l'ambition de maximiser l'impact de la démarche DD&RS et de contribuer activement à la diffusion des pratiques au service de la transformation de l'ESR et des territoires.

Cet échelon ne peut être acquis qu'après un cycle complet dans l'échelon 2 ou 3.

ÉCHELON 4

3 auto-évaluations de l'année N-1, N-2 et N-3.

13 variables stratégiques évaluées à un niveau minimum de **3/5**, parmi lesquelles **1** variable stratégique notée à **5/5** et **3** des 4 variables suivantes évaluées à **4/5**.

Axe 1 Stratégie et gouvernance

1.1 Adopter une stratégie formalisée de Responsabilité Sociétale & Développement Durable

Axe 2 Enseignement et formation

2.1 Intégrer les enjeux DD&RS dans les programmes et enseignements

Axe 4 Gestion Environnementale

4.1 Développer une stratégie de décarbonation des activités et de gestion durable des ressources

Axe 5 Politique sociale

5.1 Favoriser une politique d'égalité et de diversité au sein du personnel

Chaque axe doit avoir au moins **2** variables stratégiques à un niveau minimum de **3/5**.

Toutes les variables stratégiques du référentiel doivent être évaluées à minimum **2/5**.

Partie 4
Annexes

04

Glossaire

- **Achats responsables** : Achats intégrant des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les processus de commande publique ou privée.
- **Acteurs socio-économiques** : Entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires (CCI, CMA), syndicats professionnels, tissus économiques locaux et régionaux susceptibles de contribuer ou de bénéficier des actions DD&RS de l'établissement.
- **Actions correctives** : Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, lorsque des écarts sont constatés, des actions correctives doivent être mises en œuvre. Cela peut être le cas à l'issue d'une analyse des indicateurs ou au travers de l'adoption d'un plan d'actions.
- **Actions DD&RS** : Sont qualifiées d'actions DD&RS, les actions volontairement mises en œuvre par un établissement dans le cadre de ses activités, qui concourent à l'atteinte des objectifs de développement durable et qui répondent à la stratégie de l'établissement.
- **Amélioration continue** : Il peut s'agir de mettre en œuvre des actions qui vont réduire : les risques de dérive, les dysfonctionnements et les insatisfactions des parties prenantes internes. Ces moyens peuvent viser à apporter plusieurs améliorations à intervalles réguliers (incrémentale) ou à regrouper toutes les améliorations dans une action plus globale. L'amélioration continue s'appuie généralement sur le PDCA (Plan Do Check Act) ou "Roue de Deming". Des actions correctives peuvent être mises en place pour réduire des écarts constatés.
- **Analyse prospective des vulnérabilités (APV)/ Diagnostic de vulnérabilité** : On conduit une telle analyse face à un risque ciblé (climatique, sécheresse, cyber-attaque...). L'analyse détaille les vulnérabilités potentielles face à ce risque pour estimer un test de résistance (stress test en anglais) de l'établissement.
- **Apprenants à besoins particuliers** : Étudiants nécessitant des aménagements spécifiques en raison d'une situation de handicap, de troubles de santé, de difficultés sociales, ou de tout autre facteur nécessitant un accompagnement adapté (étudiants aidants, étudiants détenus, étudiants artistes, étudiants sportifs de haut-niveau...).
- **Bien-être au travail** : État d'équilibre, d'épanouissement et de satisfaction des personnels dans leur environnement professionnel, résultant de conditions de travail favorables, d'une reconnaissance adéquate et d'un sens donné au travail.
- **Bilan GES réglementaire** : Exercice obligatoire de comptabilisation et de reporting des émissions de gaz à effet de serre pour les établissements de plus de 250 salariés (ou 250 agents publics). Doit être accompagné d'un plan de transition et d'une saisie sur la plateforme de l'ADEME.

- **Caractéristiques socio-démographiques :** Les caractéristiques socio-démographiques regroupent les informations décrivant la situation sociale et démographique d'un individu ou d'un groupe. Elles incluent notamment des éléments tels que l'âge, le genre, l'origine sociale, le niveau d'études, la situation professionnelle, le lieu de résidence ou encore les conditions de vie. Elles permettent d'analyser les inégalités, d'adapter les politiques et de mieux comprendre la diversité des publics.
- **Responsable :** Démarche de communication qui intègre de manière cohérente les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques, en veillant à la sincérité, la transparence et la sobriété des messages et des supports. Dans le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle vise à informer et mobiliser les parties prenantes (étudiants, personnels, partenaires) sans induire en erreur, notamment en évitant toute forme de greenwashing, et en cohérence avec les engagements DD&RS de l'établissement.
- **Compétences métiers :** Ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques à une profession ou une fonction, reconnus et certifiés dans le cadre d'une qualification professionnelle.
- **Compétences transverses :** Capacités transférables mobilisables dans divers contextes professionnels et personnels : pensée systémique, analyse critique, adaptabilité, communication, travail en équipe, résolution de problèmes.
- **Continuités écologiques :** Ensemble formé par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, constituant la Trame verte (terrestre) et bleue (aquatique) pour préserver la biodiversité à l'échelle des territoires.
- **Corridors écologiques :** Voies de déplacement permettant la circulation des espèces animales et végétales entre les réservoirs de biodiversité, essentielles au maintien de la connectivité écologique des territoires.
- **DD&RS :** Acronyme pour "Développement Durable et Responsabilité Sociétale". Démarche intégrant les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance dans les stratégies et pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- **DEEE :** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Catégorie de déchets spécifiques soumis à une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) pour collecte, dépollution et recyclage.
- **Diffusion des savoirs :** Ensemble des actions de partage et de transmission des connaissances scientifiques vers divers publics (étudiants, professionnels, grand public, décideurs...), incluant publications, conférences, formations continues.
- **Diversité :** Présence et valorisation, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, de profils variés reflétant la pluralité des caractéristiques individuelles et des parcours, notamment en termes d'origine sociale et culturelle, de genre, d'âge, de situation de handicap, de nationalité, de discipline ou de trajectoire académique et professionnelle.

- **Documents de planification territoriale** : Outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme à différentes échelles : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLU/PLUi (Plan Local d'Urbanisme), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).
- **DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Document obligatoire recensant l'ensemble des risques professionnels identifiés dans l'établissement et les mesures de prévention correspondantes, mis à jour annuellement.
- **Égalité** : Principe garantissant un traitement identique de toutes les personnes, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Enseignement** : Unité d'enseignement spécifique (cours, TD, TP,...) dispensée dans le cadre d'un programme de formation, visant l'acquisition de connaissances et/ou de compétences déterminées.
- **Entrepreneuriat à impact** : Une entreprise (ou employeur) à impact est une organisation dont le modèle économique est conçu et structuré pour répondre de manière prioritaire à des enjeux sociaux et/ou environnementaux, en s'engageant à réduire ses impacts négatifs et à maximiser ses impacts positifs sur la société et la planète, au-delà de la seule recherche de profit. Cet objectif d'impact irrigue l'ensemble de son fonctionnement (gouvernance, activité principale, politique RH, relations avec les parties prenantes) et se traduit par des objectifs explicites, une stratégie dédiée, des indicateurs de suivi et une transparence vis-à-vis de ses résultats.
- **Équipe pédagogique (EC)** : Une équipe pédagogique désigne un collectif structuré d'enseignants-chercheurs et, le cas échéant, d'autres intervenants académiques, impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un enseignement ou d'un ensemble de formations. Elle assure la cohérence des enseignements, favorise les approches interdisciplinaires et contribue à l'évolution des contenus en lien avec les enjeux académiques et sociétaux.
- **Équité** : Principe de justice distributive adaptant les moyens et les traitements aux besoins spécifiques de chacun pour atteindre une égalité réelle des chances et des situations.
- **Feuille de route** : Document stratégique opérationnel définissant les objectifs, les actions, les indicateurs de suivi, les échéances et les responsabilités pour la mise en œuvre d'une politique d'établissement sur une période donnée.
- **Formation** : Parcours complet intégrant enseignements, stages, projets tutorés et expériences professionnelles, visant l'acquisition d'un ensemble de compétences certifiées.

- **Gouvernance** : La gouvernance, au sens du Référentiel DD&RS, est un regroupement de personnes physiques ou morales, élues ou nommées, qui oriente et contrôle un organisme au plus haut niveau conformément à un acte juridique (généralement des Statuts). La gouvernance délègue son autorité à un chef d'établissement qui lui-même peut la subdéléguer à des directions* et services* qui sont chargés de la mise en œuvre des décisions prises par elle et en y affectant les moyens au travers de l'adoption d'un budget. C'est la gouvernance de l'établissement qui adopte l'ensemble des orientations stratégiques de l'établissement en tenant compte de son contexte, de la réglementation et des enjeux qu'elle veut adresser.
- **HSE** : Acronyme pour "Hygiène, Sécurité, Environnement". Démarche intégrée de gestion des risques professionnels et environnementaux au sein d'un établissement.
- **Impacts DD&RS des activités de recherche** : Effets environnementaux, sociaux et organisationnels générés par la mise en œuvre concrète des activités de recherche, indépendamment des résultats scientifiques produits. Ils concernent notamment les pratiques professionnelles et les moyens mobilisés : usage des équipements scientifiques, consommation énergétique (notamment numérique), gestion des données et des stockages, achats de matériels, gestion des déchets (dont DEEE), déplacements professionnels
- **Impacts DD&RS des projets de recherche** : Effets potentiels ou avérés d'un projet de recherche liés à son objet, ses finalités et ses résultats, au regard des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale.
- **Inclusion** : Démarche visant à garantir la participation pleine et entière de toutes et tous, en tenant compte de la diversité des profils, des besoins et des situations, afin de permettre à chacun d'accéder aux mêmes opportunités et de s'épanouir dans un environnement adapté.
- **Innovation** : L'innovation désigne l'introduction de pratiques, de méthodes, de dispositifs ou de solutions nouvelles ou significativement améliorées, répondant à des besoins identifiés et générant une valeur ajoutée mesurable. Dans le contexte du DD&RS, elle peut être pédagogique, organisationnelle, scientifique, sociale ou technique, et se caractérise notamment par son impact, sa reproductibilité et sa contribution aux transitions
- **Intégrité scientifique** : Respect des principes éthiques et déontologiques fondamentaux de la recherche : rigueur, honnêteté intellectuelle, transparence, responsabilité, indépendance, protection des personnes et de l'environnement.
- **Interdisciplinarité** : Collaboration entre chercheurs de disciplines différentes pour aborder un objet de recherche commun, impliquant l'intégration de concepts, méthodes et outils de plusieurs champs disciplinaires.
- **Médiation scientifique** : Processus de vulgarisation et d'appropriation sociale des savoirs scientifiques par des dispositifs interactifs, pédagogiques et accessibles (expositions, ateliers, événements, outils numériques...).

- **Numérique responsable** : Le numérique responsable désigne l'ensemble des pratiques visant à réduire l'empreinte environnementale, sociale et éthique des technologies numériques, tout en maximisant leurs bénéfices pour la société. Il implique notamment la sobriété des usages, l'écoconception des services numériques, la gestion durable des équipements, ainsi que la prise en compte des enjeux d'accessibilité, d'inclusion et de protection des données.
- **Parties prenantes externes** : Acteurs extérieurs à l'établissement en interaction avec sa politique DD&RS : collectivités territoriales, entreprises, associations, habitants du territoire, partenaires institutionnels, réseaux professionnels.
- **Parties prenantes internes** : Ensemble des acteurs au sein de l'établissement concernés par ou contribuant à la démarche DD&RS : personnels administratifs, techniques et de service, enseignants-chercheurs, étudiants, direction, instances représentatives., réseau de référents...Piloter une stratégie : Processus de direction, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques DD&RS, incluant la fixation d'objectifs, l'allocation de ressources, le suivi des indicateurs et l'ajustement des actions.
- **Plan de Mobilité Employeur (PDM)** : Document stratégique définissant les actions pour optimiser les déplacements domicile-travail et réduire l'empreinte carbone des mobilités professionnelles.
- **Plan pluriannuel d'investissement** : Programmation budgétaire prévisionnelle sur plusieurs années (généralement 3 à 5 ans) des investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets stratégiques de l'établissement, incluant les actions DD&RS.
- **Prévention des risques** : Ensemble des mesures techniques, organisationnelles et humaines visant à anticiper, identifier, évaluer et réduire les dangers potentiels pour la santé et la sécurité des personnes.
- **Programme** : Ensemble structuré et cohérent d'unités d'enseignement conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification.
- **QVCT** : Qualité de Vie et des Conditions de Travail. Démarche globale d'amélioration du travail incluant les conditions d'exercice, l'environnement physique et psychosocial, l'organisation, la reconnaissance et le développement des compétences.
- **QVE (Qualité de Vie Étudiante)** : Ensemble des conditions matérielles, sociales, pédagogiques et environnementales contribuant au bien-être et à la réussite des étudiants dans leur vie universitaire (logement, restauration, santé, activités culturelles et sportives, accompagnement...).
- **Reconnaissance de l'engagement étudiant** : Dispositif institutionnel de valorisation des implications étudiantes extra-académiques (associatives, citoyennes, environnementales, solidaires) pouvant donner lieu à attribution de crédits ECTS ou mention au diplôme.

- **Ressources certifiées** : Les ressources certifiées désignent des ressources (pédagogiques, documentaires, matérielles ou numériques) dont la qualité, la fiabilité ou la conformité à des référentiels reconnus ont été validées par un organisme ou un dispositif de certification. Elles garantissent un certain niveau d'exigence, notamment en matière de contenu ou de respect de normes spécifiques.
- **Réussites plurielles** : Reconnaissance et valorisation de la diversité des parcours, des profils et des formes de réussite étudiante, au-delà des critères académiques traditionnels.
- **RPS** : Risques Psycho-Sociaux. Facteurs de risques professionnels liés à l'organisation du travail, aux relations sociales et à l'environnement professionnel pouvant affecter la santé mentale et physique (stress, violences, harcèlement, épuisement professionnel).
- **Schéma directeur de la vie étudiante** : Document stratégique pluriannuel définissant les orientations, objectifs et actions de l'établissement en matière de vie étudiante, élaboré en concertation avec les représentants étudiants.
- **Sciences avec et pour la société** : Approche visant à renforcer les interactions entre science et société pour répondre aux enjeux sociétaux. Divers par ses expressions allant du partage d'une culture scientifique commune aux dispositifs de science participative en passant par l'appui à la décision publique ou l'irrigation du débat démocratique.
- **Sciences ouvertes** : Politique de libre accès aux publications scientifiques, aux données de la recherche (open data), aux codes sources et aux méthodes, favorisant la transparence, la reproductibilité et la réutilisation des résultats de recherche.
- **Sciences participatives** : Démarches de production de connaissances scientifiques impliquant la participation active de citoyens non-chercheurs à la collecte de données, l'analyse ou l'interprétation des résultats.
- **Secteur** : Compte tenu de la diversité de leur taille ou de leur positionnement thématique, tous les établissements n'ont pas nécessairement un impact sur le territoire mais peuvent avoir une capacité d'influence sur les secteurs professionnels liés à leur domaine d'insertion ou de recherche. C'est le cas, par exemple, des écoles qui relèvent de ministères techniques : Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère de la Culture, Ministère de l'Industrie, Ministère de la Défense.... Dans ce cadre, la notion de secteur fait référence à l'ensemble des acteurs, publics ou privés, qui la composent sur lesquels l'établissement peut avoir une influence.
- **SST** : Santé et Sécurité au Travail. Ensemble des mesures de prévention des risques professionnels.
- **Stratégie de décarbonation** : Plan d'actions structuré visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un établissement. Peut-être alignée sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone et les objectifs de l'Accord de Paris.

- **Territoire** : Dans le cadre de ce référentiel, la notion de territoire a une vocation plus large qu'une simple approche locale. L'espace de référence de ce territoire est à définir par l'établissement, l'échelle pertinente étant différente d'un établissement à un autre.
- **Transdisciplinarité** : Approche de recherche dépassant les frontières disciplinaires pour intégrer savoirs scientifiques et non-scientifiques (savoirs citoyens, pratiques professionnelles, connaissances locales) dans la co-construction des problématiques et des solutions.
- **VSSD** : Acronyme désignant les Violences Sexistes et Sexuelles et Discriminations. Ensemble des agissements, propos, comportements ou situations fondés sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, ou tout autre critère prohibé (origine, handicap, etc.), portant atteinte à la dignité, créant un environnement intimidant, hostile ou offensant, et pouvant constituer des infractions pénales ou des manquements disciplinaires.

Remerciements

La mise à jour du référentiel DD&RS est le fruit d'un travail collectif exigeant, mené grâce à l'engagement de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce travail a pu être amorcé grâce au soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace et du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature et notamment de Michel Eddi (MESRE), de Benoît Laignel (MESRE) et de Martin Bortzmeyer (CGDD).

Le CIRSES tient à remercier chaleureusement les membres du groupe de travail « Label à échelon » : Patricia Aublet (ENAC), Geoffroy Belhenniche (UniLaSalle), Mathieu Bouyer (INSA Lyon), Valérie Le Chenadec (Université de Montpellier Paul-Valéry), Aude Distel (ENGEES), Antoine Legrand (Bordeaux INP), Gérald Majou de la Débutrie (CGE), Christian Pineau (ISARA), Fabien Thoumire (Université de Rouen Normandie) et Lionel Vinour (Université de Poitiers) pour leur mobilisation soutenue ainsi que les salariées de CIRSES : Elise Coriton, Nay Daoud et Aline Lefrançois. À travers une quinzaine de journées de travail, ils ont conduit un travail approfondi d'harmonisation, de clarification et de reformulation du référentiel, contribuant à en renforcer la cohérence et la lisibilité.

Merci également à Sabrina Farez pour la mise en page et les illustrations de ce document.

Par ailleurs, ce travail s'est appuyé sur les retours précieux des auditeurs du Label DD&RS, ainsi que des auditeurs étudiants, mobilisés à travers un questionnaire et des ateliers de travail, dont les contributions ont permis d'ancrer les évolutions dans les pratiques de terrain. Qu'elles et ils soient remerciés de leurs retours et de leur engagement régulier dans le dispositif.

Le CIRSES adresse également ses sincères remerciements aux professionnels, enseignants-chercheurs et experts qui ont accepté de relire, enrichir et challenger certaines parties du référentiel lors d'entretiens ciblés :

Enseignants-chercheurs et experts académiques : Claude Atgié (Bordeaux INP), Antoine Bouzin (Centre Durkheim), Vincent Courboulay (La Rochelle Université), Christelle Didier (Université de Lille), Emeric Fortin (ENPC), Fernando Leal-Calderon (Bordeaux INP), Guillain Mauviel (Université de Lorraine).

Responsables et chargés de mission DD&RS : Luigi Brambilla (CESI), Armelle Carnet (INRAE), Magali Doullay et Morgane Sintès (Aix-Marseille Université), Thomas Duban (La Rochelle Université), Benjamin Ferran (Montpellier Business School), Rémi Teyssot (Université Clermont Auvergne).

FNCAS : Joël Guervenou et Cyril Garnier.

Direction de la communication : Caroline Grand (La Rochelle Université).

Leurs expertises croisées, leurs regards critiques et leur connaissance fine des enjeux ont contribué de manière déterminante à la qualité et à la robustesse de ce référentiel.

Le CIRSES remercie enfin l'ensemble de ses partenaires sollicités lors d'entretiens prospectifs ainsi que l'ensemble des établissements engagés dans la démarche DD&RS, dont les pratiques, les retours d'expérience et l'implication continue nourrissent l'évolution du référentiel et renforcent sa pertinence au service des transitions.

Mentions légales

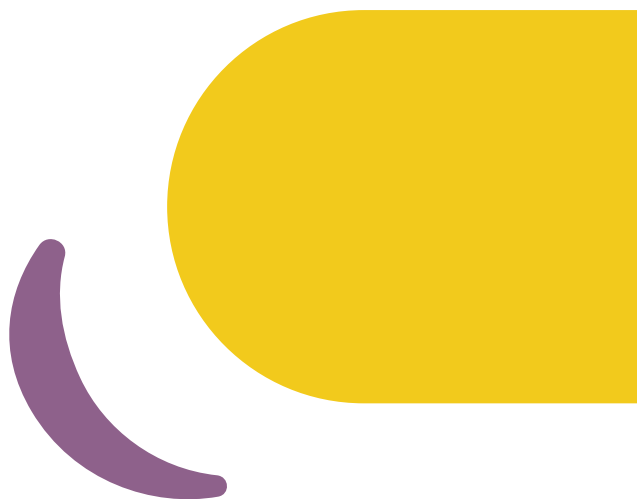
Le référentiel DD&RS constitue une œuvre collective au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

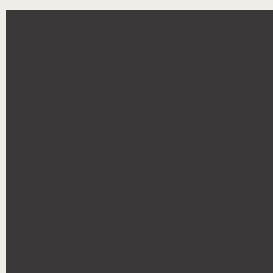
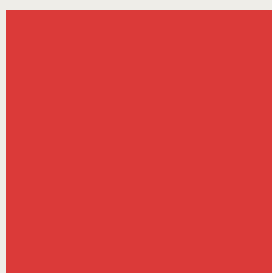
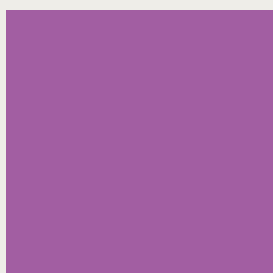
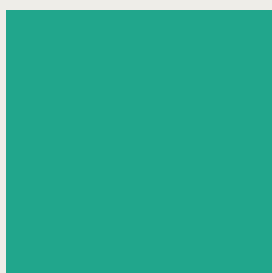
Les contenus, structures, méthodologies, niveaux d'engagement et éléments constitutifs du référentiel ont fait l'objet d'un dépôt via enveloppe e-Soleau auprès de l'INPI afin d'attester de leur antériorité.

© Référentiel DD&RS 2026. Tous droits réservés.

Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation ou réutilisation, totale ou partielle, du présent document, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable écrite du CIRSES, est interdite, sauf exceptions prévues par la réglementation en vigueur.

L'utilisation du référentiel dans le cadre des démarches d'auto-évaluation et d'amélioration continue des établissements est autorisée, sous réserve du maintien de la mention de source et de l'absence de modification des contenus.





«Impulser la transformation
de l'ESR grâce à une
communauté engagée et
d'ouvrir de nouvelles voies
pour une société écologique
et solidaire.»